

# De la production à la valorisation des données



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat général

**Observatoire des missions et des métiers**

## De la production à la valorisation des données

---

Etude réalisée par :

Françoise Holard  
DRDAF Picardie

Sylvie Vareille  
DDSV du Rhône

Gilles Marsoni  
DSV de Guadeloupe

François Granier  
OMM - Paris

*Mai 2008*



*Un homme sage  
ni ne se laisse gouverner, ni ne cherche à gouverner les autres :  
il veut que la raison gouverne seule, et toujours.*

*Jean de La Bruyère*



# Sommaire

<b>Résumé</b>	p. 9
<b>Avant-propos</b>	p. 11
<b>Introduction générale</b>	p. 15
<b>I – Historique et construction de la demande</b>	p. 19
<b>II – Etat des lieux</b>	p. 23
1 - Pourquoi une mission de production et de valorisation des données ?	
2 - Le champ de l'étude	
2.1 Au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche	
2.2 Trois établissements publics sous tutelle du MAP	
3 - "Un" ou "des métiers" de la donnée ?	
<b>III – L'approche prospective : grands enjeux, l'identification d'un scénario et emplois-types à venir</b>	p. 39
1 – Grands enjeux : les points de vue des acteurs	
2 – Quel scénario pour après-demain ?	
3 – Les emplois-types à venir	
<b>IV – Recommandations</b>	p. 67
1 - Quelques éléments de méthode	
2 - Des propositions de nature politique	
3 - Des propositions de nature organisationnelle	
4 - Des propositions d'ordre managérial	
<b>V – En guise de conclusion : quelques points de vigilance</b>	p. 75
<b>Annexes :</b>	p. 79
Composition du GEFE	
Lettre de mission au président du GEFE	
Note de problématique	
Personnes sollicitées durant l'étude	
Canevas d'entretien et méthodologie des groupes métiers	
Principales étapes de l'étude	
Guide éthique	
Glossaire	



## Résumé

L'étude de la filière d'emplois "*De la production et de la valorisation des données*" porte sur la nature des emplois - types de cette filière et sur leur évolution qualitative à une échéance de cinq à dix ans. Le cahier des charges énonçait trois objectifs :

- Identifier et décrire les emplois - types actuels tant du point de vue du contenu des activités que de celui des savoirs et savoir-faire,
- Repérer les facteurs susceptibles de faire évoluer les emplois - types en replaçant ces évolutions dans un ou des scénarios embrassant l'ensemble du domaine,
- Eclairer les responsables de la gestion des ressources humaines sur les anticipations nécessaires en matière de recrutement, de formation initiale et continue, de mobilité, etc.

Cette étude s'inscrit dans un constat. Produire, analyser et valoriser des données, que celles-ci soient chiffrées ou géographiques, constitue des activités cruciales pour le bon accomplissement des missions de l'Etat. Sans données, comment les services seraient-ils en mesure d'assurer l'une de leurs missions essentielles : celle du « *porter à connaissance* » des politiques publiques ?

*Un métier ou des métiers de la donnée ?*

Le cahier des charges faisait l'hypothèse d'un grand métier de producteur et valorisateur de données, métier intégrant tout ou partie des phases de la chaîne de production et de valorisation. Ce métier pouvait être décliné en un ensemble de tâches.

En comparant les cinq entités administratives parties prenantes de l'étude : CNASEA, IFN, ONIGC, SCEES et SNM, il est rapidement apparu que cette vision univoque était par trop réductrice. Cependant, trois dimensions fédératrices ont d'emblée été soulignées : neutralité, indépendance et rigueur. Elles apportent une réelle valeur ajoutée au traitement et à la fourniture de données et fondent leur légitimité.

*Quels futurs ?*

Au terme de la phase prospective conduite auprès d'un très large panel d'utilisateurs de données publiques ceux-ci ont réaffirmé le rôle de pilote des services de l'Etat. Dès lors, il appartient à celui-ci de poursuivre ses

engagements avec des rôles d'impulsion et de coordination. Pour les utilisateurs, le besoin de données publiques pour éclairer les choix, préparer décisions et actions ira en s'accroissant. Par ailleurs, ils reconnaissent aux services de l'Etat, voire même attendent de ceux ci, qu'ils jouent un rôle pédagogique actif.

Cette posture, rendue encore plus utile dans des univers très interdépendants peut prendre des formes différentes. *A minima*, ce qui est souhaité, c'est un « *dire de l'Etat* ». D'autres considèrent que l'Etat doit franchir un pas supplémentaire au travers d'un positionnement plus actif afin d'être dans un « *porter à connaissance* ». Une minorité attend un « *porter à penser* » qui serait notamment justifié sur des enjeux majeurs ou quand les acteurs locaux s'avèreraient particulièrement démunis.

Au sein des cinq entités, huit emplois - types futurs ont été identifiés et analysés : Méthodologue, Responsable d'opération, Chargé d'étude, Chargé de réponses à la demande, Responsable de publication, Responsable de système d'information « données », Géomaticien SIG, Collecteur de données.

Deux emplois - types spécifiques à l'IFN ont fait l'objet d'une analyse similaire. Il s'agit des emplois de : Photo-interprète et de Vérificateur-écologue.

#### *Quelles recommandations ?*

- La réaffirmation du rôle central de la production et de la valorisation des données, déjà largement engagée, doit être poursuivie notamment lors de réorganisations des services.
- Il convient d'améliorer les articulations et complémentarités entre entités publiques mais aussi avec un réseau très étendu d'acteurs tout à la fois producteurs de données et « *clients* » de productions valorisées. Chacun s'accorde à dire que le partenariat s'imposera.
- Le passage dans un emploi de la donnée doit être reconnu et valorisé dans une carrière.
- Des savoirs et savoirs-faire liés aux systèmes d'informations à références spatiales, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux méthodologies évolutives d'échantillonnage, de prospective, aux techniques relationnelles... constituent sans ambages le socle des métiers futurs.

## Avant propos

Les différentes composantes du ministère de l'agriculture et de la pêche, qu'elles oeuvrent au niveau de l'administration centrale ou au plus près des territoires ont le souci permanent de faire évoluer leurs contributions en écho aux demandes sociales. A cette fin, personnels et cadres veillent tout particulièrement à l'ajustement de leurs modes d'action en étant à l'écoute de leurs interlocuteurs, en entretenant leurs compétences, en coordonnant de manière toujours plus précise leurs activités. Ces préoccupations permettent ainsi d'assurer au quotidien des prestations de qualité et d'optimiser l'usage des deniers publics.

Les personnels en charge de la production et de la valorisation des données ont un rôle singulier.

Ils assurent certes des prestations directement utilisables par les interlocuteurs des services : socioprofessionnels agricoles, élus ruraux, responsables associatifs... Une extrême rigueur méthodologique et une stricte déontologie, fondent la confiance avec laquelle sont reçues études et analyses.

Mais les contributions de ces services ont aussi une autre finalité. Ils sont en effet très souvent sollicités pour éclairer des prises de décision dans la quasi totalité des politiques publiques confiées au ministère en charge de l'agriculture. Cette seconde facette implique non seulement que toutes les qualités professionnelles qui fondent la légitimité des contributions soient mises en œuvre mais qu'en outre chaque service fasse preuve d'anticipation et de réactivité.

Produire et valoriser des données avec professionnalisme ne se limite pas à la mise en œuvre de savoirs et des savoirs-faire individuels. En lien avec la complexité des questions à traiter et avec l'importance des enjeux articulés aux prises de décision, les services doivent également développer des pratiques de partenariat, de coopération, de délégation... Aux savoir-faire fondateurs du statisticien, du conjoncturiste ou du photo-interprète s'ajoutent des dimensions plus collectives qui conduisent à mettre en avant la notion de « *compétence collective* ».

Aussi, au-delà des efforts quotidiens de chacun, est-il nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des actions de plus large portée inscrites dans un horizon plus ample et plus collectif.

C'est le challenge qui est adressée à une authentique gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Celle-ci a pour ambition, avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés, de faire advenir une image prospective de l'action publique. Cette gestion des ressources humaines se préoccupe naturellement des paramètres démographiques et statutaires mais elle a aussi pour projet d'analyser les identités au travail, les relations professionnelles, les valeurs propres à chaque génération... afin de faire émerger des axes d'action fédérateurs et efficaces.

En identifiant des repères pour les différentes étapes de la vie professionnelle, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences fournit des jalons pour préparer l'action à venir. Les notions de métier, d'emploi-type, de parcours qualifiant, d'itinéraire professionnel... ont pour objectif de proposer à chacun des outils pour mieux assurer ses missions et organiser sa carrière professionnelle dans la durée. Ceux-ci sont aussi des références à la disposition de tout responsable pour conseiller, orienter, promouvoir les personnels oeuvrant dans son équipe.

C'est pour compléter l'action des directions et services qu'a été créé un observatoire des missions et des métiers au sein du ministère en charge de l'agriculture.

L'arrêté du ministériel du 24 janvier 2000 précise ses attributions :

*« Compétent dans tous les domaines des politiques mises en œuvre par l'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle, l'observatoire assure la veille prospective sur les missions et compétences requises pour les exercer. Il fait toutes recommandations utiles à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de formation initiale ou continue, et de construction raisonnée des parcours de carrière ».*

L'observatoire s'efforce, en écho aux demandes qui lui sont faites, de promouvoir un regard prospectif. Il formule des analyses et recommandations en systématisant l'écoute et l'expression de chacun. Il apporte ainsi sa contribution à la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines portées par le secrétariat général.

En répondant à la demande plus particulière du service central des études et enquêtes statistiques (SCEES-Secrétariat général), du service des nouvelles du marché (SNM-DGPEI), de l'inventaire forestier national (IFN), du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), de l'office national interprofessionnel pour les grandes cultures

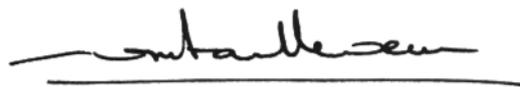
(ONIGC) mais aussi du groupement des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, l'observatoire a confirmé les missions éminentes des personnels affectés à la production et à la valorisation des données.

De très nombreuses contributions émanant des personnels et cadres oeuvrant dans les structures concernées ont pu être recueillies tout au long des travaux. Il convient aussi de mentionner celles émanant des partenaires extérieurs à notre institution : organisations professionnelles agricoles, élus ruraux, entreprises, associations de protection de l'environnement, organes de presse, autres administrations d'Etat... Grâce aux analyses et propositions de chacun mais aussi aux débats qui ont pu être conduits au sein du comité de pilotage des axes de progrès ont pu être dégagés.

Ces travaux n'auraient pu être menés à bien sans l'engagement de René Cluniat. Il a assuré avec vigilance et dynamisme la présidence du comité de pilotage qui a eu la responsabilité de guider les travaux des chargés d'études : Françoise Holard, Sylvie Vareille, Gilles Marsoni et François Granier. Que tous trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leur engagement et leur persévérance.

Je forme enfin le vœu que chacun des personnels qui oeuvre au quotidien à la production et à la valorisation des données trouve dans ces lignes des repères et des leviers pour conforter son professionnalisme.

Le président de l'observatoire des  
missions et des métiers



Constant Lecœur



## Introduction générale

Tous les gouvernements mais aussi toutes les institutions publiques ou privées ont besoin de statistiques et de données fiables. Cette nécessité s'avère encore plus forte lorsque l'environnement économique et social est marqué par des changements significatifs.

La prise en compte des orientations générales du développement durable de notre planète exige un usage efficient des ressources naturelles : espace, eau, énergie... De même, le pilotage des politiques publiques, la régulation des marchés, le suivi de crises sanitaires requiert des données actualisées, parfois jour après jour. Cependant, celles-ci ne se suffisent pas en elles même, il convient en outre d'apporter aux décideurs un éclairage sur le moyen terme qui donne tout son crédit aux valeurs conjoncturelles.

Plus que jamais, les gouvernements fondent leurs prises de décision sur des informations objectives. Les statistiques, données dont le caractère scientifique est avéré, constituent un socle privilégié pour l'élaboration, la gestion, le contrôle et l'évaluation des politiques nationales. Elles fournissent les matériaux essentiels au suivi des indicateurs sociaux et économiques clés, couvrant tous les aspects du développement, depuis la mesure de la production économique et de l'inflation jusqu'à celle du bien être de l'individu.

*« On peut faire dire aux statistiques tout ce qu'on veut ».*

Jamais, un tel dicton n'aura été aussi éloigné de la réalité. Les bonnes statistiques, c'est à dire celles produites par des professionnels confirmés et empreints d'une déontologie éprouvée, ne mentent jamais. Par contre, ceux qui y ont recours peuvent cacher, camoufler, déformer ce que disent les chiffres. La statistique mais aussi les données géographiques sont souvent les premiers et parfois les seuls moyens d'appréhender rigoureusement une réalité complexe. Dans l'étude des phénomènes sociaux ou économiques, nous ne pouvons nous fier à l'étude de quelques cas, forcément particuliers, forcément isolés.

Chacun *« connaît un médecin qui ne parvient pas à nouer les deux bouts en fin de mois »*, mais cela prouve t'il que tous les médecins vivent chichement ? De la même manière, nous pouvons avoir rencontré un enfant de maçon ayant accompli de brillantes études universitaires, mais cela infirme-t-il la détermination sociale des résultats scolaires ?

Seule la science statistique permet de juger de la pertinence de ces observations partielles, de leur caractère significatif ou exceptionnel.

C'est pourquoi les statistiques et les données obtenues par les systèmes d'informations géographiques sont aujourd'hui omniprésentes dans la vie politique et sociale. Peut-on engager un authentique débat sur l'emploi, sur l'éducation, sur la fiscalité, sur la criminalité, sur les services publics, sur le développement des espaces agricoles et ruraux... sans ces références ?

Des innovations technologiques majeures marquent la production et la valorisation des données chiffrées. En moins de deux décennies d'authentiques révolutions ont eu lieu : que l'on pense à la place occupée par les logiciels de calcul accessibles à présent à tout statisticien ou à tout conjoncturiste mais aussi à la puissance des systèmes d'information géographique ou encore au développement des réseaux qui rendent l'information statistique disponible avec une facilité que n'auraient même pas imaginé les plus audacieux...

Cependant, il ne saurait y avoir de progrès dans la production et la valorisation des données sans que celles-ci soient analysées, commentées, mises en débat... par des professionnels garants de leur bon usage.

C'est pour clarifier les enjeux dans une vision prospective, apporter un appui aux services dans les évolutions déjà engagées, guider les personnels dans leurs pratiques professionnelles, leur perfectionnement et la construction de leur parcours... que le service central des études et enquêtes statistiques (SCEES-secrétariat général), du service des nouvelles du marché (SNM-DGPEI), de l'inventaire forestier national (IFN), du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), de l'office national interprofessionnel pour les grandes cultures (ONIGC) mais aussi du groupement des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, ont sollicité l'observatoire des missions et des métiers.

A cette fin, les chargés d'études ont mis en place un dispositif d'écoute et d'analyse. Celui-ci a tout naturellement concerné les professionnels concernés, mais il a aussi rendu possible le recueil des points de vue et propositions de nombreux partenaires de la filière : organisations professionnelles agricoles, élus ruraux, associations regroupant des consommateurs se préoccupant de la préservation de milieux naturels, entreprises, autres services publics...

Tout au long des travaux, la disponibilité de chacun de nos interlocuteurs a été sans contestation aucune un facteur essentiel dans la réalisation des objectifs inscrits dans le cahier des charges.

Le présent document rend compte de manière synthétique des travaux conduits par le groupe d'étude de la filière d'emplois « *Production et valorisation des données* ». Ceux-ci ont été portés pendant près de deux années par un groupe de pilotage qui n'a jamais ménagé son engagement.

Que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour l'esprit de coopération qui a prévalu lors des entretiens et réunions !

Je forme également le vœu que les commanditaires et plus largement l'ensemble des personnels de la filière puissent y trouver des repères et des moyens pour renforcer leur professionnalisme.

Le président du Groupe d'Etude de  
la Filière d'Emplois  
« Production et valorisation des données »

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

René Cluniat



# Chapitre I

## Historique et construction de la demande

---

### La demande et son contexte

A la demande du SCEES, mais aussi du Service des Nouvelles et des Marchés, de l'Inventaire forestier national et de certains offices, l'OMM a mis en œuvre fin 2005 une étude consacrée aux métiers de la collecte et de la valorisation des données.

Cette étude s'inscrit dans un constat — l'importance des données (sous formes chiffrées ou autres) pour le bon accomplissement des missions de l'Etat dont une, essentielle, est celle du "porter à connaissance" fondamentale pour la définition des politiques publiques — et dans un contexte de réforme de l'Etat qui doit permettre à la fois une plus grande efficacité et une économie de moyens financiers et humains.

La demande initiale porte sur la nature des emplois type de cette filière et sur leur évolution qualitative et quantitative à échéance de dix ans.

Trois objectifs sont énoncés :

- 1 – Procéder à la description des emplois-types actuels tant du point de vue du contenu des activités et des compétences que du point de vue quantitatif.
- 2 – Repérer les facteurs susceptibles de faire évoluer les emplois-types actuels tout en mettant en évidence des compétences critiques dont le besoin ne serait pas assuré, voire, le cas échéant, de nouveaux emplois-types.
- 3 – Eclairer les responsables de la gestion des ressources humaines sur les anticipations à envisager en matière de recrutement, de formation initiale et continue, de mobilité, etc.

Le champ de l'étude, défini à l'origine, s'étend sur la collecte des données jusqu'à leur valorisation en passant par leur traitement et leur analyse.

L'étude a pour périmètre le SCEES ainsi que le réseau de la statistique agricole (SRSA en DRAF et correspondants en DDAF). Elle intègre le SNM et ses centres locaux qui sont aussi coordonnés, au nom de l'échelon central, par des délégués régionaux.

L'étude s'étend à l'IFN, au CNASEA et à l'ONIGC pour lesquels il s'agit, dans un premier temps, de bien connaître leur organisation, leur problématique, leurs enjeux et quels types de métiers il convient de développer en leur sein.

L'étude démarre pratiquement en même temps que la réforme de la statistique agricole qui s'inscrit dans le cadre général de la Stratégie Ministérielle de Réforme du MAP.

Cette réforme est un des axes de la définition de l'organisation des services déconcentrés qui institue notamment le DRAF, pilote du pôle régional « Economie agricole et monde rural ».

La réforme engagée en 2006 concerne :

*Le réseau de la statistique agricole proprement dit :*

- les statisticiens départementaux parce que les missions statistiques sont concentrées au niveau régional. Dès lors, les emplois de statisticiens en département sont supprimés,
- les statisticiens régionaux parce que leurs missions changent,
- le SCEES, parce que le réseau qu'il anime, est profondément modifié. Il doit mettre au point de nouveaux modes de relations avec les services déconcentrés et développer de nouveaux dispositifs de pilotage.

*Le SNM :*

- les centres locaux du SNM sont rattachés aux services statistiques régionaux, sans que leur localisation ni leurs missions ne soient remises en cause.

*Les DRAF :*

- qui comporteront des services statistiques dont la taille sera sensiblement plus importante qu'aujourd'hui,
- qui vont devoir fournir des prestations dans le domaine de la statistique, aux DDAF.

*Les DDAF*

- qui n'auront plus de service statistique à demeure,
- mais qui pourront constituer une instance de valorisation des données aux acteurs locaux.

La mise en place de la réforme conduit à la création dans chaque DRAF, d'un Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) et prévoit le maintien en DDAF d'un support de valorisation.

## Identification de la problématique

La première réunion du comité de pilotage du GEFE en septembre 2005 conduit à préciser sur quel(s) métier(s) doit porter l'étude. En effet, l'idée première de traiter séparément la collecte et la valorisation est d'emblée écartée sur la base de leur imbrication dans l'ensemble des services et organismes visés par l'étude.

Les métiers "de la production et de la valorisation des données" sont l'ensemble de ceux qu'exercent les agents qui se consacrent à la collecte des données, à leur traitement, à leur analyse ainsi qu'à leur valorisation. On peut y ajouter, en amont la conception de la chaîne opérationnelle précédemment décrite, ainsi qu'en aval la diffusion des données valorisées, du moins quant aux objectifs poursuivis (stratégie de diffusion).

La pertinence d'une approche processus, plutôt que binaire (amont / aval) est apparue essentielle pour la conduite de l'étude dans cette filière d'emplois.

En effet, le "porter à connaissance" dont est responsable l'Etat pour l'agriculture évolue progressivement au delà de la fourniture classique de données brutes vers une valorisation accrue qui s'exerce aux différents niveaux départemental, régional, national et européen.

C'est ainsi qu'a été retenue comme "axe métier" la chaîne de construction de la donnée suivante :

<b>Conception</b> (de l'ensemble de la chaîne de la collecte à la diffusion)	<b>Collecte</b> (qui peut s'accompagner d'un 1 <sup>er</sup> enrichissement)	<b>Traitement</b> (qui peut aussi s'accompagner d'un enrichissement de la donnée)	<b>Analyse</b>	<b>Valorisation</b>	<b>Diffusion</b>
<b>Métier : Producteur et valorisateur de données ?</b>					

Dès lors, plutôt que d'étudier "les métiers", il est apparu plus pertinent de poser l'hypothèse qu'il n'y aurait qu'un seul grand métier autour de la production et de la valorisation des données.

Ainsi, ce métier "devrait-il être analysé d'une part au travers des différentes activités assurées et d'autre part au regard de sa contribution à l'une des missions

essentielles des services déconcentrés : assurer des diagnostics territoriaux".

L'étude se propose donc d'identifier le positionnement à court et à moyen terme des services de l'Etat pour "le métier de la donnée" en considérant le processus de construction de la donnée dans sa globalité et, en prenant en compte l'émergence des nouveaux besoins tant internes et qu'externes.

Dans un second temps, l'étude devra permettre de construire des recommandations pour accompagner les évolutions identifiées comme nécessaires.

## Chapitre II

### État des lieux

---

Dresser un état des lieux d'une mission assurée par des services publics implique un double questionnement. Il convient d'une part d'expliciter les motifs qui conduisent à considérer que l'exercice de cette mission par des agents publics est légitime. D'autre part, il s'agit de donner à voir comment ces services s'organisent pour mettre en oeuvre les finalités qui leur sont attribuées.

En apportant des réponses à ces deux questions, il sera alors possible de formuler une analyse circonstanciée et contextualisée quant au ou aux métier(s) requis pour remplir cette mission.

#### 1 – Pourquoi une mission de production et de valorisation des données ?

L'étymologie du mot « *statistique* » s'avère éclairante. Issu de « *status* » : « *L'Etat* » en latin, il était utilisé à Rome pour désigner toutes les opérations permettant de recenser les populations et les ressources de l'Etat.

Au XVIII<sup>ième</sup> siècle, le terme sera repris par un économiste allemand, Gottfried Achenwall, qui utilisera le mot italien « *statista* », c'est à dire « *Homme d'Etat* », pour créer le terme allemand « *Statistik* ». Pour cet économiste, la statistique constituait la somme des connaissances que tout responsable public devait posséder.

Cette conception rejoint de fait l'origine même de l'écriture. Les premières traces de graphies identifiées sont en effet directement liées aux activités agricoles.

Les plus anciennes tablettes d'argile de Sumer (Mésopotamie) nous livrent, trois mille ans avant notre ère, des listes de personnes et de biens agricoles. En 2200 avant Jésus-Christ, les empereurs chinois organisaient des recensements agricoles et ceux qui s'y soustrayaient étaient passibles de la peine de mort. Quant aux pharaons, ils disposaient d'une administration très conséquente pour tenir à jour, à chaque crue du Nil, les données relatives au cadastre et aux productions agricoles engrangées.

Cicéron<sup>1</sup>, en conseiller avisé des dirigeants romains, insistait sur l'importance des statistiques :

« Il est nécessaire au sénateur d'avoir une notion complète de l'Etat ; et cela s'étend loin : savoir l'effectif de l'armée, la puissance financière, les alliés, amis et tributaires que possède l'Etat ; [...] connaître les précédents traditionnels des décisions à prendre, l'exemple des ancêtres... Vous voyez enfin tout ce que cela comporte en général de savoir, d'application, de mémoire, et sur quoi un sénateur ne saurait en aucune manière se trouver pris au dépourvu ».

Les grandes puissances maritimes et commerciales des XV<sup>ième</sup> et XVI<sup>ième</sup> siècles telles Venise et les Pays-Bas surent très vite se doter d'administrations et de personnels qualifiés pour tenir comptes et registres. A la fin du XVII<sup>ième</sup> siècle, l'Angleterre franchit un pas. Non seulement elle dispose d'un appareil élaboré de collecte de données mais celui-ci va réaliser les premières extrapolations sur la base de calculs de probabilités. La valorisation des données devient dès lors une branche des statistiques dénommée fort à propos : « *arithmétique politique* ».

En France et plus spécifiquement en matière de statistiques agricoles, les historiens s'ils notent des initiatives éparses visant surtout à gérer les « *crises des grains* » considèrent que les premières enquêtes rigoureuses n'apparaissent que sous le règne de Louis XIV. Encore s'agit il surtout de collecter des données qualitatives. Entre 1766 et 1787 le pouvoir royal engage des enquêtes sur les clôtures afin d'estimer les conséquences d'une réduction de la pratique de la « *vaine pâture* » considérée par les agronomes comme contre-productive.

François de Neufchâteau (1750-1828), ministre de l'Intérieur et à ce titre responsable de l'agriculture, se déclare très favorable à la réduction des « *vaines pâtures* ». Il encourage le développement de sociétés locales d'agriculture en charge de la vulgarisation des « *bonnes pratiques* » et soutient les travaux de collecte de données. Les pouvoirs publics pourront ainsi mesurer le développement des surfaces dédiées à la pomme de terre.

En 1836, l'organisation des statistiques agricoles fonde ses repères. Elle procèdera par enquêtes communales avec une consolidation au niveau départemental. Cette logique prévaudra durant plus de cent ans. Fortement ébranlée lors de l'Occupation et les préoccupations de « *l'Etat Français* »<sup>2</sup>, elle sera revivifiée dès que furent appréhendés les premiers effets de l'exode rural (1953 - 1960) puis par les enjeux liés au Marché commun.

<sup>1</sup> Citation reprise de l'ouvrage de Claude Nicolet "*L'inventaire du Monde*" – Fayard 1988.

<sup>2</sup> Dont la livraison de denrées aux troupes nazies occupant le territoire français.

## **2 - Le champ de l'étude**

La donnée agricole aujourd'hui n'est pas l'affaire d'un seul service. Ne peut-on dire que chaque intervenant du monde agricole détient à son niveau des données qui pourraient avantageusement être diffusées et partagées ? Ainsi, dans le champ du ministère de l'agriculture cinq services ou organismes sous tutelle paraissent regrouper l'essentiel des activités liées à la donnée :

### **2.1. Au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche**

#### **Le service central des enquêtes et des études statistiques (SCEES)**

La statistique publique en France est produite par de nombreux organismes. L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est sans doute le plus connu, mais il en existe d'autres et notamment les services statistiques ministériels. Le conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'INSEE en assurent la coordination institutionnelle et technique des travaux.

Le service central des enquêtes et des études statistiques (SCEES) est le service statistique du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il est l'observatoire privilégié du monde rural, chargé de la production, de l'analyse et de la diffusion des statistiques dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des industries agroalimentaires, de la forêt et des industries du bois.

Au travers des enquêtes sur le cheptel, des enquêtes de productions végétales, des enquêtes de branche et enquêtes annuelles d'entreprise, ainsi que du réseau d'information comptable agricole et des enquêtes sur les prix, ses observations portent sur les structures des exploitations, les productions végétales et animales, les prix, les marchés et les entreprises de l'agroalimentaire, ou encore la gestion de l'espace rural. En liaison avec l'INSEE il établit les « comptes de l'agriculture » et plusieurs indices économiques.

Par ses travaux de collecte et de traitement de l'information, il éclaire les politiques du secteur et participe à leur évaluation. Largement ouvert aux professionnels, il contribue à leur information.

Les résultats de ses travaux sont diffusés d'une part au moyen de publications destinées soit au grand public, soit aux spécialistes, d'autre part à travers une base de données couplée à un système d'édition de tableaux statistiques qui permet de répondre à des besoins d'information « sur mesure ». De larges extraits de ces résultats sont disponibles sur le site Internet Agreste.

Jusqu'à une période récente, la statistique agricole reposait sur un fonctionnement en réseau qui réunissait :

- les services centraux du SCEES au sein du secrétariat général du MAP (avec une antenne délocalisée à Toulouse),
- les services régionaux de statistique agricole dans les directions régionales de l'agriculture et de la forêt (environ 200 agents). Relais entre l'administration centrale et les services départementaux, ils animent, coordonnent l'activité de ces derniers, et leurs apportent un appui méthodologique. S'ils effectuent quelques travaux de collecte de données – IAA, syndicats professionnels – leur activité est plutôt tournée vers la valorisation et les publications. Le SRSA anime par ailleurs le réseau d'information comptable agricole (RICA) et coordonne la réalisation du recensement agricole,
- les services de statistique agricole au sein des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (environ 200 agents), dont la mission première est la collecte de données (encadrement d'un réseau d'enquêteurs terrain). Ils effectuent également un travail de valorisation pour répondre aux demandes locales d'analyse (porter à connaissance etc.) et de publication (les chiffres-clés, notes de conjoncture).

### **Le service des nouvelles du marché (SNM)**

Le service des nouvelles du marché est un service à compétence nationale de la direction générale des politiques économique, européenne et internationale du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il dispose d'un réseau déconcentré d'enquêtes et d'expertises.

Une quinzaine d'agents à l'échelon central, cent autres dans des centres déconcentrés enquêtent et produisent au quotidien des cotations et commentaires qui feront références pour les différentes administrations, organisations socio-professionnelles et entreprises privées.

Les dix-neuf centres, le plus souvent implantés au cœur même de leur champ d'action, les marchés d'intérêt nationaux (MIN), ne sont pas de taille égale : les plus petites unités ne comptent parfois pas plus de trois agents.

Des coordonnateurs nationaux d'enquêtes et des experts par produits, nécessaires au fonctionnement national en réseau du service, participent à l'élaboration, l'harmonisation et la cohérence au plan national des méthodes d'enquête et de recueil des informations en fonction des marchés et des filières (ex : expert "fraise", expert "pomme de terre" etc.).

Le SNM observe les transactions des produits périssables à tous les stades de leur commercialisation, de la production à la distribution, principalement dans les fruits et légumes, mais aussi dans les secteurs de l'horticulture florale, des produits carnés et des produits de la pêche.

Quotidiennement, ses agents enquêteurs et experts évoluent au cœur des bassins de production et de consommation, recueillent, recourent, analysent et diffusent de l'information en temps réel. Ainsi, les premières cotations sont attendues chaque jour vers 11 heures par les abonnés.

Le SNM élabore des cotations et éclaire sur les tendances et perspectives des marchés. Il fournit une information de référence aux administrations, à la commission européenne, aux professionnels (producteurs, expéditeurs, grossistes, etc.) et à leurs organisations, ainsi qu'aux collectivités, chercheurs et particuliers. Cette information est disponible sur son site Internet, mais également fournie par courriel, télécopie, minitel, audiotel. Elle est aussi reprise par la presse spécialisée.

Le SNM est certifié ISO 9001-2000 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites.

En 2005, le ministre en charge de l'agriculture a confirmé le SNM dans ses missions et son rattachement à la direction en charge des politiques économiques. Sur le terrain, l'organisation de la fonction de recueil des données est rattachée au niveau régional, dans le cadre du nouveau service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)<sup>1</sup>.

Le ministre de l'agriculture a annoncé en mars 2005 sa décision de confier au niveau régional la fonction de recueil des données statistiques et économiques, tandis que conjointement est maintenu en direction départementale (DDAF) un support de valorisation.

### ***A l'échelon régional, le SRISE***

Concrètement, cette réforme, qui s'est mise en place en 2006 et 2007, conduit à la création dans chaque DRAF d'un service régional de l'information statistique et économique (SRISE). Les missions de ce nouveau service régional comprennent celles des anciens services statistiques régionaux et départementaux et celles des centres locaux du service des nouvelles du marché.

---

<sup>1</sup> Le cadre des missions et activités du S.N.M. se trouvent redéfinis par deux arrêtés du 28 août 2006 (parution au J.O. du 8 septembre 2006).

La nouvelle organisation intègre les dix neuf centres SNM dans douze régions et un département d’Outre-Mer – sous le terme de "pôle prix conjoncture des SRISE". Le niveau central du SNM quant à lui demeure rattaché à la direction générale des politiques économique, européenne et internationale.

Ainsi, outre les domaines d’activités classiques de la statistique agricole, les missions des SRISE portent donc sur la commercialisation et les prix des produits agricoles, alimentaires et forestiers.

### *A l’échelon départemental, une cellule de valorisation des données<sup>1</sup>*

Jusqu’à la mise en place des SRISE, les DDAF partageaient avec les DRAF la charge de la réponse aux questions nécessitant la mobilisation de statistiques. La fermeture des services départementaux de statistiques agricoles limite dorénavant leur rôle dans ce domaine. Cependant par souci de réactivité, les DDAF ont réaffirmé un souhait de pouvoir traiter, en interne et/ou dans le cadre de relations de partenariat, un certain nombre de demandes locales (cf. fonctions de « *porter à connaissance* » qui prennent une importance croissante, anticipation puis gestion des situations de crise qui nécessitent une capacité de croisement et de synthèse des informations, dans des délais courts etc.). Le principe d’une cellule valorisation des données dans les services déconcentrés du MAP a été acté par note de service du 14 novembre 2006. Chaque DDAF a toute latitude pour organiser cette cellule, en fonction des contextes et besoins locaux : missions, effectifs, compétences, positionnement.

En terme d’organigramme deux options sont identifiées :

- une structure unique regroupant toutes les fonctions qui relèvent à la fois de la gestion du système d’information et de la valorisation des données, y compris le SIG,
- une structure traitant uniquement de la valorisation des données, mais avec une coopération forte avec la mission des systèmes d’information.

Les principales données exploitées sont les données géographiques de la Géobase, les données issues des applications nationales (Pacage,...), les données statistiques, les données dans le domaine de l’eau, les données issues de partenaires (DRAF, DDE, DDASS, Conseil Général, IGN,...).

### ***En DDEA:***

L’expérimentation des fusions DDAF/DDE en 2006-2007 a concerné huit départements. Les organigrammes dans les versions étudiées durant le premier

---

<sup>1</sup> Note de service SG/SM/SDMS/N2006-1417 du 14 novembre 2006

trimestre 2007 sont porteurs à des degrés divers de synergie ou d'innovation mais la valorisation des données a, dans quelques structures, bénéficié d'avancées notables. Le regroupement des moyens de la DDAF et de la DDE permet la création de services dédiés à la connaissance, l'analyse des territoires et la prospective. Ce rapprochement est perçu par les agents comme un véritable enrichissement (en termes de compétences, d'accès à des données nouvelles, de ressources informatiques,..) ce qui ouvre de nouveaux champs d'action.

En accompagnement de cette réforme, il est apparu nécessaire de rédiger un protocole-cadre définissant les conditions d'échanges d'informations statistiques et économiques entre les DRAF (SRISE) et les DDAF/DDEA, l'objectif étant de garantir à l'échelon départemental des conditions d'accès à l'expertise des SRISE et aux données de synthèses disponibles<sup>2</sup>.

Les années 2006 et 2007 ont été sources de questionnements et d'inquiétudes forts pour les agents, même si un plan d'accompagnement de la réforme a tenté d'en atténuer les écueils. En effet même si la réforme modifie l'organisation des services, on observe une baisse des effectifs. Celle-ci concerne 223 agents en directions départementales.

Par ailleurs, la réorganisation implique l'acquisition de nouvelles compétences en DRAF.

Enfin la réforme conduit à une recherche accrue des synergies entre les différents centres du SNM, les pôles régionaux et le niveau central.

La dernière étape de cette réorganisation (été 2007) a vu le transfert du SCEES dans de nouveaux locaux de Montreuil-sous-Bois.

## **2.2. Trois établissements publics sous tutelle du MAP**

### **Le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)**

Le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles a été créé pour accompagner le vaste mouvement de modernisation des exploitations engagé en aval des lois de modernisation agricole (1960 - 1962). Etablissement public national sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la pêche et celle du ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi. Le CNASEA qui est implanté dans chaque région administrative en métropole et

---

<sup>2</sup> Note de service SG/SM/N2006-1416 du 14 novembre 2006

dans les départements d'outre-Mer, rassemble près de 1800 agents. Son siège national est situé à Limoges.

Les missions du CNASEA peuvent être regroupées en quatre pôles :

- Paiement

Les paiements d'aides publiques, telles les aides du « second pilier » de la PAC, mais aussi les aides au bénéficiaire d'adultes en formation... sont le cœur de métier du CNASEA. L'établissement intervient pour le compte de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics. Pour le seul compte du ministère en charge de l'agriculture, le CNASEA gère environ 2 Milliards d'euros annuels.

- Contrôle

Le contrôle faisant partie intégrante du paiement, le CNASEA a acquis sur le sujet une expertise reconnue, notamment à travers le suivi des programmes européens.

- Conseil

Partenaire de ses donneurs d'ordre, le CNASEA est consulté par les instances locales, nationales et européennes lors de la préparation de nouvelles politiques impliquant le versement d'aides publiques.

- Etudes

Le CNASEA réalise sur demande et dans ses domaines d'activité : agriculture, environnement, emploi, formation professionnelle... des analyses prospectives et des évaluations de politiques publiques.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, l'agence unique de paiement est fusionnée avec le CNASEA, ce dernier gérant donc les ressources des premiers et deuxième piliers de la PAC

## **L'inventaire forestier national (IFN)**

L'Inventaire forestier national (IFN) a été créé en 1958 pour mieux connaître les potentialités des forêts françaises. Il est chargé de l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, indépendamment de toute question de propriété (article R 521-1 du code forestier). L'IFN est devenu établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre chargé des forêts en 1994. Sa direction est implantée à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Elle met au point la méthode, héberge l'information, la traite, l'analyse et la valorise.

Cinq échelons interrégionaux, situés à Bordeaux, Caen, Lyon, Montpellier et Nancy prélèvent les données sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Après avoir effectué l'inventaire département par département, en parcourant le pays en une douzaine d'années, l'IFN réalise depuis novembre 2004 les opérations d'inventaire sur l'ensemble du territoire français au moyen d'un échantillon constitué pour une période de dix ans, dont un dixième est traité chaque année.

Les données relatives aux points sont recueillies à partir de photographies aériennes ou de la BDOrtho<sup>®</sup> de l'IGN ainsi que d'observations et de mesures sur le terrain. Ces informations dendrométriques, écologiques et floristiques sont enregistrées dans des bases de données et mises à la disposition du public. L'IFN réalise également, par interprétation de photographies aériennes ou de la BDOrtho<sup>®</sup> de l'IGN, une carte forestière par département administratif.

L'IFN publie gratuitement sur son site internet les principaux résultats d'inventaire et a développé une interface avec abonnement pour la consultation en ligne de l'ensemble des résultats. L'IFN propose également sur son site un accès à un module de cartographie dynamique. L'IFN diffuse aussi des brochures de résultats pour les anciens inventaires par département, des cartes forestières, des rapports... et l'«IF», un document d'une dizaine de pages de synthèse sur un thème donné.

L'IFN apporte son concours technique aux études entreprises dans le domaine des inventaires des ressources forestières en France ainsi qu'à l'étranger. Il peut aussi effectuer à la demande de toute personne ou de tout organisme des recherches, expertises, études, sondages et enquêtes touchant à l'inventaire des forêts et des autres espaces naturels. Ces compétences font de l'IFN un point focal pour les études sur les ressources forestières et la diffusion d'information. Ainsi, il a conçu plusieurs systèmes d'informations et s'est vu confier par son ministère de tutelle (ministère de l'agriculture et de la pêche) des missions sur la typologie des stations forestières.

Le premier objectif d'inventaire est l'estimation de l'occupation du sol, pour laquelle on distingue :

- les formations boisées : landes et autres terrains incultes,
- les terrains agricoles,
- les eaux continentales,
- les terrains improductifs du point de vue agricole et forestier.

Le deuxième objectif est l'estimation de la ressource de bois sur pied des formations boisées et arborées de production (celles dont la fonction principale

est la production de bois), par calcul des résultats listés dans le tableau ci-contre, avec ventilation selon divers critères comme :

- la région forestière,
- la classe de propriété,
- l'essence,
- la dimension,
- le traitement,
- la classe d'âge.

Le troisième objectif répond à des demandes nouvelles inspirées par des préoccupations environnementales, qui ont conduit à adapter et compléter le dispositif sans en remettre en cause l'organisation générale. Ceci s'est traduit notamment par la collecte de nouvelles données stationnelles et floristiques. L'IFN a ainsi pu contribuer à des études nationales et régionales de typologie des stations forestières, de comptabilité du patrimoine et d'évaluation d'indicateurs de gestion durable.

### **L'office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)**

- fédère l'ensemble des filières céréalière, oléagineuse, protéagineuse, textiles et sucrière (production, stockage, transformation, commercialisation...),
- assure en France la mise en œuvre de l'organisation commune du marché européen des céréales (OCM) : stockage public, restitutions à l'exportation, versement des aides compensatoires aux producteurs,
- prend en charge la politique nationale du secteur : octroi de la garantie d'aval aux collecteurs agréés, aide alimentaire, suivi des marchés et prévisions,
- contribue au développement économique de la filière et à la promotion de la qualité des productions françaises de grande culture à l'étranger.

Pour remplir son rôle d'animateur de l'interprofession céréalière et d'observatoire des marchés, l'ONIGC dispose d'un grand nombre de données issues de la mise en œuvre de la politique agricole commune et d'un panel d'enquêtes :

- les dossiers de demandes d'aides aux grandes surfaces des producteurs de grande culture,
- des enquêtes mensuelles sur la collecte et les stocks de céréales, l'activité de meunerie et du négoce de farine, la fabrication d'aliments du bétail,
- des enquêtes annuelles, réalisées par sondage auprès des producteurs et des collecteurs pour déterminer la répartition variétale de certaines

céréales, en assurer un suivi des coûts de production, et en connaître en début de campagne la qualité.

Toutes ces données alimentent sa mission d'expertise des marchés français, européen et mondial et lui permettent d'élaborer des statistiques et d'établir des prévisions.

La réforme de la PAC décidée en juin 2003 introduit le découplage des aides tant pour le secteur végétal qu'animal. Dorénavant la plus grande partie des aides est désormais versée indépendamment des volumes de production. C'est le fondement de la réforme qui a conduit à la création de l'agence unique de paiement (AUP) et de l'office national interprofessionnel des grands cultures (ONIGC), ce dernier regroupe au 1<sup>er</sup> juin 2006 l'ONIC, l'ONIOL (office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles) et le FIRS (fonds d'intervention et de régulation du marché du sucre). Cette fusion permet de réaliser des économies de fonctionnement et une plus grande cohérence dans l'approche sectorielle des marchés.

Les statistiques à l'ONIGC s'organisent au sein d'un service central et de dix sept services régionaux.

Au niveau central : la cellule statistiques (auparavant rattachée au service des marchés de l'ONIC) dépend du service statistiques et orientation. Elle compte onze agents (sur un total de quatre cent quarante quatre à l'ONIGC + AUP) appartenant à la fonction publique d'Etat dans des corps spécifiques, ou contractuels notamment pour les postes à profil. Au delà des différents statuts, c'est la diversité des origines qui est vécue comme une richesse : économistes, agronomes, administratifs qui pourront compléter leur formation initiale par des formations d'adaptation à l'emploi dans les domaines statistique (accès aux formations de l'INSEE) et informatique (logiciel spécifique) notamment.

La cellule statistiques a pour mission la collecte de données, la transmission de ces données aux autres services, leur valorisation ainsi que des travaux statistiques sur des données administratives.

Elle dispose de relais au niveau régional : les directions régionales de l'ONIGC composées de douze à trente agents, dont une à trois personnes ont des missions statistiques qui couvrent là aussi collecte, valorisation et publication.

Si la création de l'ONIGC est officielle au 1<sup>er</sup> juin 2006, dans les faits la réorganisation a été largement anticipée. Ceci n'en reste pas moins une période vive de changement pour les agents de l'ONIC, l'ONIOL et le FIRS qui rejoignent de nouveaux locaux à Montreuil-sous-Bois.

Depuis la première phase de la RGPP, l'ensemble des offices (hors ODEADOM) seront regroupés dans l'office agricole unique au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 3 – « Un » ou « des » métiers de la donnée ?

L'une des hypothèses de départ était l'existence d'un grand métier de producteur-valorisateur de données, métier intégrant une partie ou la totalité des phases de la chaîne de production et de valorisation, et qui pourrait être décliné en un ensemble de tâches.

La phase d'état des lieux devait donc permettre d'affirmer ou d'infirmer cette hypothèse : les différents services exercent-ils le même métier ? Les finalités de l'activité, les bénéficiaires, les savoirs mobilisés sont-ils identiques ?

#### Quelques éléments de terminologie

Une analyse des situations professionnelles assurées par les personnels de la filière d'emplois de la production à la valorisation des données implique en préalable l'explicitation de quelques notions qui seront utilisées tout au long des travaux.

**Métier** : le concept de métier peut être appréhendé à trois niveaux :

- le métier des institutions, décliné par rapport à leurs attributions et aux grandes lois (telle la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques) qui constituent des éléments de référence majeurs fédérant les groupes professionnels,
- pour remplir leurs missions, les institutions ont besoin de métiers. Au sens collectif, on parlera des métiers de la forêt, de ceux du bâtiment et des travaux publics, des métiers du chiffre... La création de communautés de travail s'avère particulièrement utile pour les individus notamment lorsque les techniques, les normes culturelles ou/et institutionnelles changent. Elles jouent alors le rôle de cadre de référence et concourent aux apprentissages nécessaires,
- dans chaque métier, on distinguera des emplois-types caractérisés par des tâches et des activités. Une chaîne logique de ces termes peut être ainsi proposée :

Mission(s) → Métier(s) → Emplois-types  
→ Emploi ou poste de travail → Activités → Tâches

**Emplois-types** : Le concept d'emploi-type permet d'identifier des situations professionnelles proches. L'emploi-type peut être appréhendé comme une constellation d'emplois effectivement assurés par des personnels réalisant des

activités similaires. Les agents regroupés dans un même emploi-type ne sont pas nécessairement affectés à des unités identiques.

Ce qui fonde leur proximité tient essentiellement au fait :

- qu'ils se réfèrent à une mission commune,
- qu'ils mettent en œuvre des savoirs et des savoir-faire proches,
- qu'ils assurent des responsabilités de niveau identique,
- qu'ils possèdent des réseaux relationnels internes et externes comparables,
- qu'ils partagent une même vision de "*l' idéal professionnel*".

La notion d'emploi-type s'avère ainsi plus pertinente pour caractériser un ensemble de plusieurs postes, en transcendant les notions de corps parfois strictement attachés à telle ou telle institution. L'emploi-type doit être étudié et défini en dynamique. Ce choix implique une vigilance soutenue aux facteurs d'évolution pouvant affecter les institutions et leur environnement.

### **La déclinaison par emploi-type plus révélatrice des réalités et richesses du terrain**

La première phase de l'étude a été conduite à partir d'entretiens individuels et d'ateliers métiers qui ont plus particulièrement permis d'affiner la typologie des emplois existants et de repérer les tendances susceptibles de modifier les emplois actuels, complétés de façon très partielle par un questionnaire<sup>1</sup>.

Entretiens individuels et ateliers métiers ont été conduits auprès de chacun des commanditaires. Ils ont été concentrés sur les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Picardie pour les services statistiques et les services des nouvelles du marché. Des entretiens auprès d'un panel d'utilisateurs sont venus compléter cet état des lieux.

En comparant dans un premier temps deux services (SCEES et SNM), il est rapidement apparu que la vision univoque d'UN métier de la donnée était par trop réductrice, même si trois points fédérateurs ont d'emblée été soulignés : neutralité, indépendance et rigueur sont des qualités unanimement reconnues par l'ensemble de nos interlocuteurs, qualités qui apportent une réelle valeur ajoutée au traitement et à la remise des données.

Au-delà de cette convergence d'appréciation, des points de divergence ont rapidement été mis à jour :

---

<sup>1</sup> Le questionnaire a été adressé aux agents des services centraux du SCEES à Paris, des SRISE Limousin – Nord-Pas-de-Calais – Picardie et Rhône-Alpes – aux cellules valorisation à la DDAF de la Corrèze et d'Indre et Loire. 52 questionnaires ont pu être exploités.

⇒ Quant aux finalités de l'activité

SCEES et SNM produisent et valorisent des données chiffrées, qui sont des outils incontournables d'aide à la décision. Cependant les champs et délais d'action diffèrent fortement :

- le SCEES « *observatoire privilégié du monde rural* » a un champ de compétences très étendu (agriculture, pêche, industries agroalimentaires, forêt et industries du bois), le SNM ayant une activité beaucoup plus sectorielle (marchés agricoles des produits périssables, à tous les stades de leur commercialisation, de la production à distribution, principalement dans le secteur des fruits et légumes, plus partiellement dans les secteurs de l'horticulture florale, des produits carnés et des produits de la pêche),
- les enquêtes du SCEES s'effectuent sur des pas de temps plutôt longs (en moyenne un an). Il s'agit plus d'informations de fond avec des comparaisons historiques et des scénarios d'évolution à moyen et long terme. Le SNM travaille sous une forte contrainte de temps, pour rapporter au quotidien, en temps réel, les cours pratiqués, accompagnés d'un commentaire précis et concis (auquel s'ajoutent dans un second temps, des notes hebdomadaires, des brochures annuelles par production).

⇒ Quant aux bénéficiaires

Le SCEES s'inscrit dans un réseau très vaste : le système statistique français avec l'INSEE et les autres services statistiques ministériels, voire européen avec EUROSTAT. L'Union européenne, l'INSEE et le MAP sont les premiers grands commanditaires et bénéficiaires (information des niveaux de décisions supérieurs). Le lien est fort avec « l'institution », l'information des professionnels et du grand public constituant un second niveau d'activité.

Pour le SNM, si le donneur d'ordre est le ministère, les utilisateurs premiers sont les professionnels avec qui les contacts sont quotidiens. Le SNM a bien sûr un rôle d'information et d'alerte du MAP et diffuse à la Commission européenne les cours sur les marchés représentatifs de certains produits faisant l'objet d'une organisation commune de marché (OCM).

SCEES et SNM répondent à des demandes ponctuelles des services déconcentrés, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des étudiants etc.

⇒ Quant aux savoirs mis en œuvre

Le SCEES utilise des savoirs très normés (mathématiques statistiques) et évolue dans un cadre très contraignant : loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la

coordination et le secret en matière statistique, loi informatique et liberté et la CNIL, code des bonnes pratiques de la statistique, d'origine communautaire.

Le SNM dispose de peu de normes écrites, sinon déontologiques<sup>1</sup> et mobilise en permanence des compétences relationnelles. D'une approche plus pragmatique, savoir-faire et fiabilité des données sont toutefois reconnus de tous et le SNM a reçu en 2006 la certification ISO 9001-2000.

L'entrée par emploi-type a donc été privilégiée, en la rattachant toutefois à la filière « de production et de valorisation des données » telle qu'elle avait été segmentée. Cette grille permet une analyse nuancée, les missions de conception, de collecte, de traitement, d'analyse, de valorisation et de diffusion étant plus ou moins « investis » par chacun des dix emplois-type identifiés.

A noter que le choix a été fait de ne pas intégrer dans ce descriptif les fonctions-support inhérentes à tout type d'activité : management des personnels, secrétariat, informatique dans ses composantes non spécifiques (gestion de réseau, maintenance des logiciels bureautiques etc.) et travaux d'impression.

Huit premiers emplois-type concernent à des degrés divers l'ensemble des services du champ de l'étude.

Deux emplois-type plus spécifiques n'ont pu y être intégrés et appartiennent à l'inventaire forestier national.

L'ensemble des ces emplois-type est présenté en aval des scénarios d'évolution. En effet, si ces emplois ont pu d'ores et déjà être observés dans les services, il est apparu plus pertinent de placer ceux-ci dans une dynamique générale afin de cerner les évolutions en cours et à venir notamment quant aux savoirs et savoir-faire requis.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'arrêté du 28 août 2006, les missions du SNM sont déclinées dans un programme national annuel d'actions obligatoires, qui rappelle également les conditions d'exercice de ces missions : des valeurs déontologiques fortes, des agents formés et compétents, un fonctionnement en réseau, un système de management de la qualité certifié ISO 9001:2000.



## Chapitre III

### **L'approche prospective : grands enjeux, l'identification d'un scénario et emplois-types à venir**

---

Conformément au cahier des charges, la phase prospective a été conduite avec une triple préoccupation :

- recueillir les points de vue, attentes, propositions des acteurs concernés par la filière d'emplois : ensemble des utilisateurs qu'il s'agisse des directions et services du MAP, utilisateurs « partenaires », agents directement concernés...,
- identifier les problématiques majeures traversant le domaine de la production et de la valorisation des données,
- formuler un ou des scénarios de moyen terme (trois à cinq ans).

Cette étape a été explicitement conduite afin de fournir les bases de la mise en forme des emplois futurs et d'identifier des recommandations spécifiques à la filière d'emplois.

#### **1 – Grands enjeux : les points de vue des acteurs**

##### 1.1 - Les points de vue de l'Etat

Pour les cadres sollicités, un leitmotiv se dégage : « *Gouverner, c'est prévoir* ».

Nos interlocuteurs ont été unanimes pour considérer que l'État est le premier utilisateur des données qu'il a lui-même produit. A moyen terme, quatre usages majeurs des données se dégagent :

- Gérer les crises,
- Aider la prise de décision,
- Élaborer les politiques publiques,
- Evaluer les politiques publiques.

La production et la valorisation des données doivent toujours être mieux organisées au niveau des services de l'Etat afin de satisfaire à ces finalités

## 1.2 - Les points de vue et attentes des autres utilisateurs

### La reconnaissance du rôle de l'Etat

Dans leur quasi-totalité, nos interlocuteurs ont réaffirmé le rôle de pilote des services de l'Etat. Selon ces derniers, il appartient à l'Etat de poursuivre ses engagements dans un rôle d'impulsion, de coordination... Pour eux, le besoin de données publiques pour éclairer les choix, préparer décisions et actions ira en s'accroissant. Par ailleurs, ils reconnaissent aux services de l'Etat, voire même attendent de ceux ci, qu'ils jouent un rôle pédagogique actif.

Cette posture, rendue encore plus utile dans des univers très interdépendants peut prendre des formes différentes : a *minima*, ce qui est souhaité c'est un «*dire de l'État*». D'autres considèrent que l'Etat doit franchir un pas supplémentaire au travers d'un positionnement plus actif afin d'être dans un «*porter à connaissance*». Une minorité, attendent même un «*porter à penser*» qui serait notamment justifié sur des enjeux majeurs ou quand les acteurs locaux s'avèreraient particulièrement démunis.

### La crainte de son désengagement...

Un nombre significatif d'entre eux formule une crainte : celui d'un désengagement, non point du fait d'un choix stratégique mais faute de moyens.

... mais une crainte tempérée par des analyses de moyen terme

Ces analyses sont apparues à d'autres interlocuteurs comme globalement injustifiées. En effet, ils considèrent que l'État aura le souci de demeurer performant pour lui-même. La réduction des effectifs dédiés sera selon eux compensée par les progrès technologiques et notamment les (N)TIC et la modernisation de son organisation. Aussi, il est tout aussi raisonnable d'envisager que les services seront en situation de réaliser un «*porter à connaissance plus transversal et plus complet*».

Ainsi, la position de l'Etat est identifiée clairement par les utilisateurs des données publiques qui se répartissent selon trois postures essentielles :

- « *L'Etat doit continuer à valoriser pour nous car nous n'avons pas les moyens* » ou, « *nous avons les moyens mais nous voulons du « sur-mesure* » que « *nous sommes prêts à payer* » ;
- « *Nous avons les moyens de valoriser mais nous préférons le faire en partenariat avec l'Etat* » ;

- « *Mettez à notre disposition de bonnes données et nous nous chargeons, nous-mêmes ou avec nos propres cabinets d'études ou interprofessions, de les valoriser* ».

Après avoir validé la manière dont les services produisent et valorisent les données, quatre attentes plus techniques sont mises en avant :

- des données plus rapidement mises à disposition ;
- des données plus fines et plus représentatives sur les nouvelles entités territoriales telles que les communautés d'agglomérations, les "Pays" ;
- des données européennes et mondiales (EUROSTAT, FAO...) plus transparentes et mises à disposition dans un délai plus court ;
- une collecte renforcée sur des champs à enjeux économiques majeurs et/ou sur de nouveaux champs.

### 1.3 - Le point de vue des agents

L'ensemble des entretiens et ateliers métiers conduits avec les agents publics au cours de l'étude ont mis en évidence un premier enjeu : la réussite de la mission confiée par les usagers.

Pour les agents, la réussite est actée à leurs yeux lorsque :

- la satisfaction des usagers est affirmée : ils ont obtenu les données attendues ;
- ils vont exprimer à court terme de nouvelles demandes.

Le second enjeu est la volonté de conserver les compétences "métier" de traitement et d'analyse au niveau déconcentré.

Ils expriment quelques craintes et plus particulièrement celle d'une réduction des moyens, surtout humains, qui se traduirait par un affaiblissement du travail en réseau et qui entraînerait une réduction - parfois significative - des possibilités de valorisations locales.

Cependant, nombre d'agents considère que les réorganisations et réformes sont légitimes à condition de faciliter une gestion plus transverse des activités de production et de valorisation des données et que celles-ci favorisent des partenariats internes et externes.

### 1.4 - La question récurrente des données administratives

Celle-ci, explicitement soulevée par plusieurs commanditaires lors de la validation du cahier des charges, fait écho auprès de la majorité des personnes rencontrées.

Il existe incontestablement une demande de valorisation ; celle-ci est parfois forte. Certains interlocuteurs considèrent, parfois assez violemment, que l'Etat n'a pas de position claire alors que le problème est posé depuis longtemps. D'autres, plus nombreux et sans doute aussi plus conscients des différentes facettes du problème, ont une position plus nuancée. Tous s'accordent cependant sur trois points :

- les données administratives constituent un formidable potentiel,
- il convient de traiter avec réalisme des questions de pérennité et de fiabilité,
- les questions relatives à la confidentialité ne sauraient être éludées.

## **2 – Quel scénario pour après-demain ?**

Compte-tenu des propos recueillis, il n'est pas apparu pertinent d'explorer des scénarios rompant de manière majeure avec les finalités des dispositifs actuels. Les usagers tant internes qu'externes ne le souhaitent pas, les agents aspirent plus à une amélioration des modes de travail et d'organisation existants qu'à une remise en cause des logiques organisationnelles qui prévalent.

### **Deux axes permettent d'organiser le scénario qui est apparu comme le plus pertinent et le plus probable.**

➔ En ordonnées figurent deux finalités ou, dit autrement, les attentes prioritaires des utilisateurs. Ainsi, soit la priorité est donnée à la gestion des crises (id. « *le court terme* »), soit celle-ci est accordée à l'élaboration des politiques publiques (id. « *le moyen – long terme* »).

➔ En abscisses figurent deux modalités. Ainsi, soit l'organisation privilégie des processus "*d'intégration*" : elle affirme devoir maîtriser l'ensemble du processus de production et de valorisation des données, soit elle considère que des "*délégations*" doivent être développées voire systématisées.

Ces deux axes définissent ainsi quatre cadrans (cf. schéma ci-dessous)

- le cadran « *Nord-Ouest* » traduit la position « *historique* » de la filière. Cette position est largement validée par les autorités centrales du MAP mais aussi par les autorités préfectorales soucieuses de disposer d'outils actualisés pour gérer toute crise,
- le cadran « *Sud-Ouest* » est exclu sinon redouté par tous les acteurs. Il caractériserait une situation de non-pilotage, source de brouillages voire de confusions,

- le cadran « *Nord-Est* » formalise le rôle de la production et de la valorisation des données au service des politiques publiques de l'Etat,
- le cadran « *Sud-Est* » traduit l'évolution attendue et souhaitée en terme d'aide à la décision, concernant les données partagées. L'enjeu du partenariat incluant des délégations assumées y est central.

La position actuelle de l'Etat est celle d'une collecte et d'une valorisation des données sectorisées légitimées :

- d'une part à court terme dans une logique de gestion de crise (cadran « *Nord-Ouest* »),
- d'autre part à moyen et long terme dans une compétence d'aide à la décision pour la gestion des politiques publiques (cadran « *Nord-Est* »).

*Cette position est matérialisée sur le schéma par l'ellipse supérieure qui s'étend sur les deux cadrans « Nord ».*

L'évolution pressentie et souhaitée par l'ensemble des acteurs est celle d'un partenariat avec le secteur public et semi-public, mais aussi le secteur privé. C'est l'option visée pour accompagner les politiques territoriales. Les partenaires locaux : élus, socioprofessionnels et responsables associatifs ... appellent de leurs vœux une telle inflexion. La coordination de la valorisation des données détenues par les différents services publics est au cœur de ces attentes.

La position de l'Etat tend alors vers un partage des données et des responsabilités de valorisation pour mieux répondre aux évolutions, mais reste celle d'un garant ("*dire de l'Etat*" et "*porter à connaissance*") sans quitter son assise de gestion de crise, toujours dévolue à l'Etat régalien.

Ainsi, la logique de délégation n'apparaît pas comme pertinente, seul le partenariat est concevable et reçoit l'assentiment d'une large majorité d'acteurs.



### **3 – les emplois-types à venir**

L'entrée par emploi-type a donc été privilégiée, en la rattachant toutefois à la filière « *de production et de valorisation des données* » telle qu'elle avait été segmentée.

Les dix emplois-type identifiés peuvent être décrits selon un même plan : définition synthétique, activités principales, donneurs d'ordre et interlocuteurs, bénéficiaires, savoirs et savoir-faire, critères de réussite, points de vigilance et enfin les tendances d'évolution, en mettant l'accent sur les facteurs clés à moyen terme et leurs impacts sur l'emploi-référence.

Ces deux derniers éléments de prospective résultent d'évolutions connues ou pressenties (les technologies de l'information et de la communication, les nouvelles attentes sociétales, et celles des utilisateurs etc.) mais tiennent compte également du scénario à moyen terme retenu (travail collaboratif, aide à la décision individualisée etc.).



## *Présentation des emplois-types à venir*

<b>Transversaux par rapport à la chaîne données</b>	<b>Conception</b>	<b>Collecte</b>	<b>Traitement</b>	<b>Analyse</b>	<b>Valorisation</b>	<b>Diffusion</b>
1 Méthodologue						
2 Responsable d'opération						
3 Chargé d'étude						
4 Chargé de réponses à la demande						
5 Responsable de publication						
6 Responsable de systèmes d'information « données »						
7 Géomaticien SIG						
8 Collecteur de données						
<i><b>Spécifiques (IFN)</b></i>						
9 Photo interprète						
10 Vérificateur écologue						

Légende :



Domaine d'action prioritaire



Domaine d'action mineur



Domaine d'action important



Hors domaine d'action

<b>METHODOLOGUE</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
---------------------	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
<b>1 Méthodologue</b>						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Analyser un projet d'étude de données pour élaborer le cahier des charges (identification des données, choix méthodologiques quant à leur collecte et leur traitement)

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Assistant du maître d'ouvrage dans la conception d'une enquête ou d'une opération statistique, il intervient pratiquement (peu ou prou) sur toute la chaîne des données : très fortement sur la conception et fortement sur le traitement des données (la base de données issue du traitement peut servir de base de sondage pour d'autres opérations, recensement par exemple) ; il intervient moins sur la collecte et sur l'analyse mais doit veiller à ce que les méthodologies mises en œuvre facilitent leur bon déroulement ; enfin il intervient aussi dans la valorisation des données, et par contre coup dans leur diffusion. En effet, la méthodologie mise en œuvre devra faciliter les croisements de fichiers et l'enrichissement exogène des données produites pour une bonne valorisation, et il devra procurer des appuis méthodologiques aux responsables d'opérations et chargés d'étude, en particulier sur la question de la diffusibilité des résultats. D'autre part, avec la mise en place des SRISE, il va être de plus en plus sollicité en matière de développement des études utilisant des techniques statistiques innovantes.

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Maîtrise d'ouvrage  
Chefs de projets et responsables d'opération

#### BENEFICIAIRES

Maîtrise d'ouvrage  
Chefs de projets et autres responsables d'opération  
Plus indirectement les utilisateurs de données

#### SAVOIR

Mathématiques statistiques  
Déontologie statistique  
Connaissances technico-économiques et filières  
Gestion d'expérimentation  
Programmation informatique

#### SAVOIR- FAIRE

Capacité d'écoute et d'analyse  
Rigueur et précision  
Reformulation et anticipation

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Bon déroulement de l'opération programmée. Satisfaction du maître d'ouvrage et de tous les acteurs intervenant dans la chaîne de donnée établie par le méthodologue.

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Strict respect des règles statistiques. L'opération montée doit être lisible et facilement exécutée tout au long de sa progression.

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Garder fiabilité et précision avec des échantillons plus réduits (économie d'échelle)  
Intégration croissante des données exogènes (fichiers administratifs)

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Nécessité de se tenir au courant de toutes les évolutions en terme de mathématiques statistiques (formations de perfectionnement : INSEE...)

### A titre d'exemple :

Les méthodologues sont présents en petit nombre dans les structures des commanditaires. Ce sont des statisticiens (cadres A INSEE) ou des ingénieurs de haut niveau et très «*pointus*» en mathématiques statistiques.

- **Au SCEES :** présents au sein de l'équipe « méthode » du Bureau méthodes et informatique statistiques (BMIS) au SCEES Toulouse.
- **En DRAF (SRISE) :** le méthodologue intervient à tous les niveaux de conception : Pôle collecte et 1<sup>ère</sup> valorisation, Pôle synthèse et conjoncture, Pôle Etudes et prospective, Pôle Diffusion.
- **Au SNM : trois fonctions portent une responsabilité méthodologique :**
  - o le responsable « Qualité » du service (fonction actuellement assurée par le chef de service et le chef du bureau management),
  - o le chef du bureau « informatique et moyens de diffusion » de l'échelon central (méthodes informatiques de traitement des données),
  - o le chef du bureau « conjoncture et observation économique des marchés », qui oriente les méthodes d'enquête afin d'assurer l'utilisation des cotations pour l'élaboration d'indicateurs nationaux pertinents pour l'intervention et la décision publiques.
- **En centre SNM (SRISE) :** chaque chargé d'opération (« enquêteur conjoncturiste » « expert produit » ou « coordonnateur ») doit posséder un bagage méthodologique pour « monter » son opération. La veille nationale sur les méthodes utilisées pour les enquêtes et cotations et les propositions en vue de leur amélioration et harmonisation sont les rôles des « coordinateurs d'enquête » du réseau SNM.
- **A l'IFN :** présents à la direction technique (surtout) mais aussi à la direction de la valorisation : récent changement méthodologique dans la collecte des informations sur les « placettes » forestières.
- **Au CNASEA et à l'ONIGC :** la méthodologie porte d'avantage sur des process de recueil de données administratives liées aux gestions de la PAC et/ou également de l'emploi pour le CNASEA.
  - o au CNASEA, intervention des méthodologues pour gérer l'utilisation statistiques des données initialement collectées à des fins de gestion administrative (double chaîne).
  - o à l'ONIGC, cet emploi de méthodologue est concentré au niveau du bureau des statistiques.

<b>RESPONSABLE D'OPÉRATION</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
--------------------------------	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
2- Responsable d'opération						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

En réponse à une demande d'informations de base, participer à la conception du dispositif de collecte, de premier traitement et de mise à disposition de ces informations, et piloter les opérations correspondantes. Effectuer, au moins, une première valorisation de ces données.

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Avec le méthodologue, définition d'une stratégie de production d'informations de base, explicitant notamment les résultats attendus de cette production, en liaison avec les demandeurs

Elaboration d'un cahier des charges, incluant notamment le contrôle de la qualité et la documentation des informations, pour le travail de collecte, en concertation avec les personnes chargées de faire fonctionner le système d'information

Animation du réseau des collecteurs - Contrôle de la fiabilité des données récoltées - Pilotage de l'ensemble de l'opération - Organisation de la mise à disposition de ces informations et valorisation de premier niveau

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Les commanditaires, l'ensemble des agents de la chaîne, de la conception à la diffusion

#### BENEFICIAIRES

Les commanditaires, les utilisateurs

#### SAVOIR

##### Déontologie statistique et maîtrise de l'économie

Domaine sur lequel il faut fournir les informations de base

Techniques statistiques et informatiques de collecte et de traitement de données

Connaissance des systèmes d'informations géo-référencées

Techniques de conduite de projets

Législation « informatique et liberté » et ensemble des règles juridiques applicables à l'activité de collecte et de diffusion

Règles gouvernant la commande publique, et modalités de rédaction de cahier des charges

Connaissances des outils de diffusion

#### SAVOIR-FAIRE

Traduire en termes opérationnels des desiderata des commanditaires

Faire évoluer les dispositifs avec le souci d'anticiper les nouveaux besoins

Animer un réseau de personnes chargées de la production d'informations

Négocier avec les détenteurs de données la mise à disposition ou la collecte de celles-ci, avec le souci de minimiser la charge de travail

Evaluer la qualité des processus de production et de résultats

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Succès de l'opération, respect des délais, satisfaction des commanditaires, des acteurs de la chaîne de données, des utilisateurs

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Neutralité, indépendance, rigueur

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Evolution des méthodes, des demandes

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Adaptation managériale et des techniques et méthodes de recueil et valorisation des données

### A titre d'exemple :

Les responsables d'opération représentent une famille d'emplois fréquemment rencontrée :

- **Au SCEES :** « chef de projet » (catégorie la plus intégrative mais réservée aux grandes opérations type recensement), « responsable (ou chargé, ou gestionnaire) d'enquête ou d'opération » qui est souvent responsable des relations avec les professionnels.
- **Au SNM – échelon central :** chargés d'étude du bureau « conjoncture et observation économique des marchés », responsables du développement de champs particuliers d'enquêtes et cotations ; par exemple : secteur « détail » , filière « bio », approche des volumes mis en marché... et chargés de la valorisation nationale des données (indicateurs, cotations nationales).
- **Dans les DRAF (SRISE) :** mêmes types d'emplois qui incluent une fonction managériale, pour le recrutement et l'accompagnement des agents « collecteurs ».
- **Dans les centres SNM (SRISE) :** « enquêteur conjoncturiste », « expert produit » et « coordonnateur » (par stade de commercialisation) » appuient les chargés d'étude de l'échelon central pour la définition des opérations d'enquêtes et cotations de leurs secteurs de produits ou stade de commercialisation, incluent parfois une fonction managériale, pour le recrutement et l'accompagnement d'agents « collecteurs ».
- **A l'IFN :** les « contrôleurs vérificateurs » qui organisent et vérifient la collecte et sont associés au traitement, à l'analyse et à la valorisation. Certaines opérations nécessitent aussi ce type de profil : observation de la Biodiversité (réseau européen). Certains chefs d'échelon ou adjoint au chef d'échelon peuvent également exercer cet emploi.
- **Au CNASEA :** n'existe pas vraiment, l'amont (production) de la chaîne étant plutôt séparé de l'aval (valorisation). L'emploi de chargé d'opération est assuré par la maîtrise d'œuvre dans les directions du siège.
- **A l'ONIGC :** présents au sein des directions techniques et au bureau des statistiques.

<b>CHARGÉ D'ÉTUDE</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
-----------------------	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
3- Chargé d'étude						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Réaliser ou suivre la réalisation des études et des synthèses visant à caractériser une situation existante ou définir une prospective à plus ou moins long terme.

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Approfondissement du travail du chargé d'opération, en terme de valorisation : restitution des résultats sous des formes diverses et mise en valeur de ceux-ci par un travail de publication  
Enrichissement des études avec des données externes  
Partenariat avec des organismes externes (INRA, CEMAGREF, instituts techniques...) pour réaliser des publications de 2<sup>ème</sup> niveau plus approfondies

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Les commanditaires, les chefs de service, les partenaires

#### BENEFICIAIRES

Les commanditaires, les chefs de service, les partenaires, autres utilisateurs

#### SAVOIR

Domaines sur lesquels portent les études et principales sources d'informations disponibles  
Méthodologies adaptées et reconnues  
Connaissance des méthodes et de la déontologie statistiques  
Règles déontologiques encadrant l'activité d'étude  
Techniques d'expression écrite

#### SAVOIR- FAIRE

Tirer d'une recherche documentaire les informations les plus pertinentes  
Mobiliser et articuler différents types de gisements de données  
Dialoguer avec d'autres experts, avec les chargés d'opération et les méthodologues  
Rédiger et présenter les résultats de ses travaux sous des formes diverses adaptées à différents publics - Polyvalence, adaptabilité

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Production d'un travail de qualité, dans des délais compatibles aux attentes des bénéficiaires, succès des publications

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Connaissance des bases de données utilisées (méta données)

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Accroissement et diversification de la demande d'études, en lien notamment avec un accompagnement à la prise de décisions (porter à connaissance etc.)  
Interpénétration croissante des différents réseaux de chargés d'études (pluridisciplinarité, Communauté européenne, etc.)  
Sophistication croissante des méthodologies et des moyens de diffusion

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Connaissances des nouvelles technologies de communication  
Capacité à communiquer sur son savoir-faire  
Capacité d'analyse prospective et de conseil

### A titre d'exemple:

Les chargés d'étude sont présents dans toutes les structures des commanditaires de l'étude OMM :

- **Au SCEES** : leur fonction est souvent intégrée dans l'emploi de responsable d'opération. On les rencontre plus fréquemment, en tant que tels, à la SDSIAA et surtout à la SDSSR et à la SDSEAF. Il faut toutefois considérer les « conjoncturistes » (présents à la SDSEAF et à la SDSSR surtout, mais aussi en petit nombre à la SDSIAA) comme des chargés d'étude (ils n'interviennent pas directement sur la collecte des données contrairement aux responsables d'opération).
- **Au SNM « échelon central »** : des chargés d'étude sont présents et retraitent les données issues des cotations pour établir des indicateurs nationaux pertinents pour l'intervention et la décision publiques (gestion de crise, objectivation du débat professionnel sous l'égide de la DGPEI) ; ils sont souvent en même temps rédacteurs de publication.
- **Au niveau des centres SNM/SRISE** : il est à noter que « l'expert produit » et le « coordonnateur » sont souvent et avant tout « enquêteur conjoncturiste » mais sont aussi « chargé d'étude » et rédacteurs de publication pour une partie de leur temps et fournisseurs réguliers d'expertises (au ministère, à l'interprofession).
- **Dans les DDAF (et dans les quelques DDEA)** : et depuis la suppression des SDSA, on trouve, ou l'on est sensé trouver, un « valorisateur intégrateur » véritable personne ressource autour de données dont la production peut être interne ou externe ; lui aussi se double souvent d'une fonction de « responsable de publication » (« rédacteur en chef » diffuseur).
- **Dans les SRISE** : l'emploi de chargé d'étude existe en tant que tel, ou bien la fonction s'intègre, comme au SCEES, dans l'emploi de « chargé d'opération ».
- **A l'IFN** : les chargés d'étude sont fortement présents à la direction de la valorisation (DV), mais aussi dans certains échelons où ils sont parfois considérés comme rattachés à la DV (Montpellier, Lyon, Nancy...).
- **Au CNASEA** : les chargés d'étude constituent la majorité de la Direction de la communication et des études (DCE). Ils sont par contre quasiment absents des délégations régionales (sauf Outre-mer).
- **A l'ONIGC** : les chargés d'étude sont présents au bureau central des statistiques et dans certaines directions techniques (notamment celles issues de la fusion FIRS ou ONIOL). Certaines directions régionales valorisent et publient les données de leur secteur.

**Dans tous les cas, et quel que soit le nom qu'il porte chez nos différents commanditaires, il est bon que le chargé d'étude soit associé au traitement des données, ou pour le moins connaisse la structure des fichiers et bases de données (« méta données ») issus du traitement.**

<b>CHARGÉ DE REPONSES A DEMANDES DE DONNEES</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
---	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
4- Chargé de réponses à la demande						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Répondre aux demandes d'informations émanant de l'extérieur ou du ministère, à partir des produits existants ou par tabulation des fichiers de données.

#### ACTIVITES PRINCIPALES

En plus d'assurer l'ouverture du centre de documentation au public interne et externe (visites, téléphone, courriels et fax...) qui est plutôt une fonction support :  
Assurer la réponse à la demande (publications ou extraction de bases de données).  
Analyse de la demande afin de proposer des orientations de produits aux responsables de publication.

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Ministère (autres services...)  
Public  
Autres acteurs de la diffusion.

#### BENEFICIAIRES

Ministère  
Public

#### SAVOIR

Connaissance des sources, des produits existants, du fonds documentaire et des enquêtes en cours  
Maîtrise des techniques de tabulation et d'extraction de fichier  
Règles déontologiques encadrant l'activité de diffusion

#### SAVOIR- FAIRE

Capacité d'écoute et d'analyse des problématiques externes  
Capacité relationnelle avec les autres structures du MAP et la clientèle

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Satisfaction de la clientèle et formulation de préconisations vers les autres bureaux.

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Suivre l'évolution des produits et être force de proposition pour les fabricants de produits (internes et externes)

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

La diffusion par Internet fait évoluer la demande vers deux extrêmes :  
Orientation et guidage sur le site,  
Et traitement de demandes de plus en plus complexes, les demandes simples étant satisfaites par le site  
La mise à disposition de données brutes pour des demandes spécifiques

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Renforcement des aspects méthodologiques

A titre d'exemple:

Cet emploi type, qui se situe en proximité (et même en l'intégrant en partie) de la fonction support de documentaliste, existe en petit nombre chez les commanditaires, en particulier au **SCEES**. Proche également du chargé d'étude, le chargé de réponses à la demande de données est un véritable « ensemblier » qui réalise du « sur mesure » pour répondre aux attentes spécifiques des utilisateurs tant internes qu'externes.

Cet emploi type a vocation à se développer dans l'optique d'une plus grande satisfaction des bénéficiaires des services de l'État en matière de mise à disposition des données publiques. Même si nous ne l'avons que peu rencontré, il nous apparaît comme émergent.

<b>RESPONSABLE DE PUBLICATION</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
-----------------------------------	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
5 Responsable de publication						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Il a en charge le contenu éditorial des publications papier et électroniques. Spécialiste de la rédaction dite « journalistique » et de la communication dans son ensemble, il œuvre à l'accessibilité et à la bonne compréhension des données publiées. Il est placé sous la responsabilité d'un « directeur de publication ».

#### ACTIVITES PRINCIPALES

En aval (et en synergie) des responsables d'enquête ou d'opération et/ou des chargés d'étude, il aide à l'analyse et surtout à la valorisation des données. Il met en forme les données agrégées pour la mise à disposition du public (base de données, conception de tableaux pour Internet...) et assure la rédaction en chef des publications à forte valeur ajoutée (articles et revues...). Il est le responsable de la ligne éditoriale et de la cohérence interne de celle-ci. Il est le garant de la bonne accessibilité et compréhension des différents publics à la donnée. Il aide au choix des données pertinentes, il intervient sur la forme, la présentation, la lisibilité de la publication (papier ou non). Ses fonctions ne vont pas jusqu'à la diffusion (fonction support) mais il a son mot à dire en matière de politique de diffusion (à qui ? selon l'opération et le support... en fonction des cibles à privilégier).

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

La maîtrise d'ouvrage (chef de service, directeur ou directeur général, directeurs de publication), mais aussi rédacteurs (chargés d'opération ou d'étude) dans un 1<sup>er</sup> temps

#### BENEFICIAIRES

La clientèle des publications

#### SAVOIR

Techniques rédactionnelles et journalistiques  
Sémiologie graphique  
Sciences de la communication

#### SAVOIR- FAIRE

Une certaine culture technique sur les contenus  
Compétences rédactionnelles  
Coordination  
Art de trouver « l'accroche » selon les publics ciblés

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Satisfaction de la maîtrise d'ouvrage et surtout du lectorat.

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Savoir affirmer sans heurter en évitant le « politiquement correct »

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Adaptation aux supports et modes de lecture. Les publications écrites doivent être diffusées sur Internet avec des modalités spécifiques.

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Concevoir et écrire des publications adaptées pour le Web implique des modes d'écriture spécifiques et une connaissance a minima des techniques « webmaster »

### A titre d'exemple :

Le responsable de publication est présent :

- **Au SCEES** : il s'agit des rédacteurs en chef responsables des diverses lignes éditoriales AGRESTE.
- **Idem dans les SRISE**, mais la fonction est le plus souvent incluse dans les emplois de responsables d'opération et/ou de chargés d'étude. Il en est de même dans les **centres du SNM** et leur rattachement aux SRISE devrait engendrer d'intéressantes synergies et complémentarités sans oublier les possibles économies d'échelle pour les publications régionales de conjoncture.
- **Au SNM** : la conception des publications nationales du SNM relève de l'échelon central. Leur réalisation est confiée à des agents du réseau des centres du SNM (en SRISE), généralement des experts produits.
- **A l'IFN** : c'est une fonction partagée: les chargés d'études participent à la rédaction. L'unité de communication intervient plutôt sur la vulgarisation, la communication et la promotion.
- **Au CNASEA** : c'est fonction du type de publication :
  - o pour les synthèses d'études, c'est le chargé d'études ou le responsable du secteur d'étude,
  - o pour les cahiers du CNASEA, c'est le directeur d'études,
  - o pour « Avenir et territoires » c'est le responsable de la communication.
- **A l'ONIGC** : au siège ce sont les chargés d'études ou chargés d'opérations dont les productions sont relues et validées par le service de communication externe. Certaines directions régionales publient également.

Les responsables de publication, lorsqu'ils existent en tant que tels, ou autres responsables d'opération ou chargés d'études rédigeant des publications soumettent souvent leurs projets à un comité de lecture présidé par le maître d'ouvrage, directeur de publication.

<b>RESPONSABLE DE SYSTÈME D'INFORMATIONS « DONNÉES »</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
--	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
6 - Responsable de Système d'informations « données »						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Informaticien qui assiste la maîtrise d'ouvrage pour tout ce qui concerne la mise en place de systèmes informatiques intervenant dans la chaîne de production et de valorisation des données (statistiques ou non)

#### ACTIVITES PRINCIPALES

- assiste la maîtrise d'ouvrage, bien au delà des fonctions supports classiques d'un informaticien, pour tout ce que les opérations conduites supposent de mise en place de systèmes d'information
- développement d'applications pour les besoins de fonctionnement du service et dans le cadre d'études spécifiques où les logiciels standard ne permettent pas de répondre à la problématique posée (traitement, analyse, diffusion)
- soutien méthodologique dans les études statistiques du service
- administrateur de données (accessibilité, dictionnaire, limites...) y compris données issues des sources administratives
- Gestion des droits d'accès
- Maintenance du parc informatique : fonctionnement, mise à niveau logiciels
- rédaction de cahier de procédures pour les applications développées ou utilisées
- assistance aux utilisateurs

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

les méthodologues  
les chargés d'opération et/ou  
les chargés d'étude  
partenariat avec le RSI de la structure

#### BENEFICIAIRES

l'ensemble de la chaîne : du traitement à la valorisation de la donnée  
les utilisateurs

#### SAVOIR

Informaticien ayant des connaissances statistiques (ou l'inverse)  
Compétences SGBD et SIG, extracteur de données.  
Conception de sites NTIC

#### SAVOIR-FAIRE

rigueur et disponibilité  
sens du travail en équipe

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Développement du service d'accès aux données et des études produites par valorisation de ces données

#### LES POINTS DE VIGILANCE

disponibilité et fiabilité des données

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Partage des outils SIG  
Participation à des plate-formes communes interministérielles, voire autres partenaires

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Nouvelles techniques informatiques,  
Capacité à travailler en réseau

A titre d'exemple :

Les responsables, ou assistants, des systèmes d'informations « données » se rencontrent chez tous les commanditaires, principalement au niveau des échelons centraux : au SCEES (responsables «Trapèze», «DATAGRESTE»...).

**Au SNM** : la fonction est fortement orientée par la prestation commerciale aux abonnés des cotations et aux agences de diffusion, au moyen de diverses NTIC : internet, courriel, fax, télématique (minitel) téléphonie (audiotel, SMS), et cela quotidiennement.

<b>GÉOMATICIEN</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
--------------------	--

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
7 - Géomaticien						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

gestionnaire de système d'information à références spatiales

#### ACTIVITES PRINCIPALES

- administration des données localisées
- management du SIG : conception, mise à jour de la base de données du service
- définition, contrôle des modes de production, des règles d'utilisation des données et de l'alimentation de la base
- élaboration des outils de mise à disposition, d'exploitation et de diffusion des données de la base (intranet SIG, atlas des cartes)
- vulgarisation des potentialités de l'outil

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Maîtrise d'ouvrage, chargés d'opération et chargés d'études, les commanditaires

#### BENEFICIAIRES

Les commanditaires, les partenaires  
Les utilisateurs

#### SAVOIR

Système d'information géographique  
Gestion des bases de données  
Traitement des données en cartographie avec dimensions « géographie » au sens « entités naturelles », sémiologie, nuances

#### SAVOIR-FAIRE

Sens du travail en équipe  
Rigueur scientifique  
Qualités pédagogiques

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Développement du service et des études produites par valorisation des données

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Veille juridique SIG (statut des données)

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Développement de la connaissance des territoires  
Veille territoriale  
Participation à la mise en place et à l'activité d'observatoires partenariaux

##### IMPACT SUR L'EMPLOI-REFERENCE

Pluridisciplinarité

**Un emploi type d'avenir :** l'emploi de géomaticien se développe, de manière plus ou moins rapide, chez l'ensemble de nos commanditaires et devient émergent pour accompagner les fonctions d'aide à la prise de décision comme à la gestion des crises. Les systèmes d'information géographique donnent un « porter à connaissance » enrichi car complet et territorialisé (Attention toutefois au maintien du secret statistique).

On rejoint plus particulièrement ici l'étude OMM sur les emplois de l'ingénierie d'appui aux territoires.

<b>COLLECTEUR DE DONNÉES</b>	<b>DOMAINE FONCTIONNEL</b> De la production et de la valorisation des données
------------------------------	--

	conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
8 Collecteur de données						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Production et mise à disposition des informations de base utiles aux statistiques, cotations et études

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Recueil des données de base (ou brutes) quel qu'en soit le mode (visite au détenteur de données, face à face sur un marché, appel téléphonique ou questionnaire postal), en fonction d'un cahier des charges précis et sous le contrôle du responsable de l'opération

Contrôle de cohérence de premier niveau

Dans le cas des cotations : retraitement quasi immédiat des données brutes (tendance modale des transactions observées encadrées par un intervalle.

Saisie des données sur support papier ou informatique, directement ou par gestion d'enquêteurs externes.

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Chargé d'opération  
Enquêtés et enquêteurs dans certains cas

#### BENEFICIAIRES

L'ensemble de la chaîne, du traitement la valorisation des données  
Les utilisateurs, Les enquêtés (retour d'information)

#### SAVOIR

Connaissances techniques sur le domaine enquêté  
Connaissances statistiques (de base)  
Connaissances informatiques (de base)

#### SAVOIR-FAIRE

Compétences relationnelles, sens du contact, écoute, persévérance, rigueur et précision

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Faible taux de non-réponse, respect du cahier des charges, respect des délais

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Des contacts fréquents avec le chargé d'opération sont indispensables au bon déroulé de l'opération (instructions, levées des difficultés...)

Relation de qualité avec les enquêtés

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Evolution des méthodes d'enquête (nouvelles technologies, recours aux données administratives...)

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Redéploiements, voire une certaine diminution des effectifs  
Pluridisciplinarité  
Maîtrise encore accrue de l'outil informatique

### A titre d'exemple :

Le « collecteur de données » ne réalise a priori que la collecte qu'elle qu'en soit la forme, mais aussi de plus en plus souvent de la saisie, voire un premier traitement des données. Il est présent :

- **Au SCEES et dans les SRISE** : le collecteur peut aussi gérer un réseau d'enquêteurs externes qui sont des « agents publics non titulaires occasionnels ». À ce titre, ces derniers ne sont pas intégrés aux effectifs du service.
- **Dans les centres SNM** : la fonction de collecte est assurée par l'emploi d'enquêteur coteur mais est également incluse dans l'emploi d'enquêteur conjoncturiste. Toutefois pour certains petits marchés spécifiques, saisonniers ou isolés, ainsi que pour l'enquête au stade « détail » il peut être fait appel à des agents contractuels occasionnels de l'Etat. Tous les enquêteurs du SNM sont amenés à répondre directement à diverses demandes de renseignement sur la conjoncture « en échange » des informations que les opérateurs fournissent pour l'établissement des cotations : cette réciprocité dans la circulation de l'information entre enquêteurs et enquêtés est une caractéristique fondamentale de l'activité d'enquêteur-coteur.  
Ce peut être aussi des agents exerçant des fonctions support (secrétaires) qui se redéplient sur la collecte pour une partie de leur temps de travail (SCEES, SRISE y compris composante SNM).  
Cette fonction peut aussi être exercée directement par des assistants de responsables d'opérations : c'est le cas de collectes directes (par téléphone ou par voie postale) tant au SCEES que dans les SRISE (y compris centres SNM). Outre la saisie, ces agents interviennent souvent à un 1<sup>er</sup> niveau de traitement des données.
- **A l'IFN** : il existe en tant que tel (collecteur ou « agent de collecte ») et est agent de l'Etat. Il compose des équipes, en principe de trois agents (un responsable, un collecteur observateur des arbres et un collecteur écologue sur l'environnement naturel de l'arbre).
- **Au CNASEA** : n'existe pas de manière spécifique (contrôleur/collecte de données).
- **A l'ONIGC** : ce sont des responsables d'états statistiques et/ou des agents contractuels occasionnels de l'Etat.

<b>PHOTO-INTERPRETE</b> (INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL)	DOMAINE FONCTIONNEL De la production et de la valorisation des données
--	---

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
Photo interprète						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Collecte et vérification de données à partir de photos aériennes

#### ACTIVITES PRINCIPALES

Photo interprétation et cartographie : tracé des types de peuplement, utilisation du stéréoscope à partir de photos aériennes

Vérification et validation sur le terrain

Report des résultats : saisie de données SIG, utilisation ARCVIEW

Formation des nouveaux arrivants (tutorat)

Participation à des travaux de cartographie liés aux appels d'offres ou aux marchés et conventions.

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Chef d'échelon et adjoint  
Direction générale (direction technique)  
Méthodologues  
Partenaires extérieurs, clients

#### BENEFICIAIRES

collecteurs de terrain  
Echelon /Direction générale  
Partenaires et utilisateurs institutionnels  
Clients  
Jeunes recrues (formation/tutorat)

#### SAVOIR

Connaissance de la forêt (essences, écologie...)  
Informatique (SIG)  
Stéréoscopie  
Topographie  
Anglais (pour travaux externes)

#### SAVOIR-FAIRE

Utilisation des outils informatiques et cartographiques :  
interprétation des images IRC (infra rouge couleur),  
lecture de cartes et photos aériennes...  
Expérience en photo interprétation pour la validation  
terrain, Stéréoscopie  
Conduite de 4X4, sens de l'orientation terrain, lecture  
de cartes  
Sens du travail en équipe  
Esprit d'initiative

#### LES CRITERES DE REUSSITE

Qualité des documents produits  
Bonne perception par la hiérarchie  
Nouvelles commandes de travaux-Qualité des formations et des outils

#### Les points de vigilance

Suivi des règles et des instructions-Tenue des délais (aléas météorologiques)

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Arrivée progressive des applications GPS  
Disparition de l'usage de la stéréoscopie  
Fuite des compétences du fait d'un turnover excessif

##### IMPACT SUR L'EMPLOI-REFERENCE

Perte de contact avec le terrain  
Utilisation de nouveaux outils

<b>VERIFICATEUR- ECOLOGUE</b> (INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL)	DOMAINE FONCTIONNEL De la production et de la valorisation des données
--	---

	Conception	Collecte	Traitement	Analyse	Valorisation	Diffusion
Vérificateur écologue						

#### DEFINITION SYNTHETIQUE

Appui technique aux collecteurs sur les données écologiques

#### ACTIVITES PRINCIPALES

- vérification des données dendrométriques et écologiques (comparaison relevés de terrain et témoignages photographiques)
- appui pédagogique aux collecteurs terrain
- finalisation et adaptation des protocoles et règles de levés

#### DONNEURS D'ORDRE ET INTERLOCUTEURS

Méthodologues

#### BENEFICIAIRES

les collecteurs terrain  
les chargés d'étude

#### SAVOIR

connaissances forestières, botaniques, pédologiques, géologiques

#### SAVOIR-FAIRE

sens du travail en équipe et de la pédagogie  
maîtrise des outils informatiques  
rigueur

#### LES CRITERES DE REUSSITE

amélioration de la fiabilité des mesures et de l'identification floristique  
publications reconnues par les professionnels de la filière bois et collectivités

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Maintenir le lien avec le terrain

#### TENDANCES D'EVOLUTION

##### FACTEURS CLES A MOYEN TERME

Impact des variations climatiques, pollution, déperissements divers

##### IMPACT SUR L'EMPLOI- REFERENCE

Nécessité de développer l'observation notamment par création de placettes d'observation permanente pour dendrologie et écologie

L'emploi-type de « vérificateur écologue » est certes proche de la famille des emplois-type de « responsable d'opération », en particulier comme une variante du « contrôleur vérificateur » de l'IFN. Mais son originalité, en matière de production et de valorisation d'informations écologiques et environnementales en milieu forestier, en fait un emploi type émergent au niveau de l'IFN. A ce titre c'est un emploi type d'avenir.



## Chapitre IV

### Recommandations

---

La phase prospective des travaux a expressément mis en avant un scénario qui a recueilli tout à la fois l'assentiment de la grande majorité des partenaires externes et celui des commanditaires de l'étude<sup>3</sup>. Ce scénario peut ainsi être résumé :

« *L'Etat doit rester pleinement positionné dans le domaine de la donnée (notamment pour sa mise à disposition) et s'orienter vers plus de partenariat notamment pour une valorisation enrichie et transversale.* »

Aussi, lors de la troisième phase de l'étude ont été systématiquement explorées deux questions clefs :

- Comment mieux identifier, échanger et valoriser les données existantes ? (y compris hors des périmètres actuels des services concernés) ,
- Quels partenariats promouvoir demain ?

#### 1. Quelques éléments de méthode

Dès les entretiens conduits lors de la première phase, et même si nous ne demandions pas à nos interlocuteurs les modalités de travail devant être modifiées ou améliorées, ceux-ci nous ont fait part, souvent spontanément, de leurs analyses et propositions.

Lors de la phase « *Prospective* », conduite plus particulièrement auprès d'interlocuteurs « *externes* »<sup>4</sup>, nous avons expressément sollicité, dans la dernière partie des entretiens, l'énoncé de faits qui seraient, selon eux, de bons indicateurs d'une politique du ministère en charge de l'agriculture en matière de valorisation de production et de valorisation des données.

---

<sup>3</sup> Cf. réunion du GEFE du 24 novembre 2006 et les consultations conduites en aval par le président du GEFE et les chargés d'étude.

<sup>4</sup> Organisations socioprofessionnelles, élus territoriaux, acteurs de la presse spécialisée, autres services de l'Etat...

Un dernier atelier a réuni à Limoges le 15 mars 2007 vingt trois participants représentant les cinq services ou établissements publics parties-prenantes à l'étude<sup>5</sup>. Les deux questions clefs explicitées ci-avant ont constitué le cœur des travaux réalisés par ce groupe.

Après une présentation du scénario tel qu'il avait été validé par l'instance de pilotage national<sup>6</sup>, les participants ont formulé des recommandations quant aux évolutions des emplois, aux orientations souhaitables en matière de management et enfin en matière d'organisation des activités de production et de valorisation des données.

A partir de l'ensemble des matériaux recueillis, il nous a été possible d'énoncer un certain nombre de préconisations réparties en trois axes :

- des recommandations de nature politique : afin de mieux donner à voir les finalités du système « *De la production à la valorisation de données* »,
- des recommandations de nature organisationnelle : afin de consolider les articulations et les complémentarités dans un contexte de réorganisations des services l'Etat et de raréfaction de ses moyens,
- des recommandations de nature managériale : quant aux emplois publics, aux savoirs et savoir-faire requis et aux modalités d'encadrement des personnels dédiés à la filière « *De la production à la valorisation des données* ».

## **2. Des propositions de nature politique**

1 - Identifier, recenser et expertiser les bases de données existantes au sein des structures y compris celles rassemblant des données administratives.

L'intérêt des bases administratives a été maintes fois mis en avant par nos interlocuteurs. Sans méconnaître les obstacles réglementaires et techniques à leur usage, il existe un consensus pour que des avancées significatives soient mises en œuvre. La pertinence du « *dire de l'Etat* » implique expressément capitalisation et valorisation des données.

---

<sup>5</sup> La composition de ce « *groupe-métier* » figure en annexe.

<sup>6</sup> Cf. GEFE du 24 novembre 2006.

## 2 - Harmoniser les bases de données pour faciliter les analyses « *croisées* ».

Les études relèvent de plus en plus d'approches transversales et multi-sectorielles. On citera de manière emblématique celles relatives au développement durable et à la gestion d'un territoire. De tels travaux fondés sur des données multiples impliquent que leur compatibilité ait été étudiée très en amont des demandes.

## 3 - Mettre à disposition les données avec leur clé d'utilisation.

Face au développement d'usages « *libres* », non encadrés par des professionnels des données qui sont perçus comme légitimes et en écho aux demandes sociales, il convient, pour éviter toute interprétation faussée par une méconnaissance des méthodes de recueil, d'agrégation... que les bases de données soient mises à disposition avec leurs clefs d'utilisation. Nombre de responsables considèrent en outre qu'il convient de mandater les « *professionnels des données* » pour réaliser des actions de vulgarisation tendant à sensibiliser tout agent public quant à des usages non sécurisés.

## 4 - Favoriser les partenariats et la pluridisciplinarité.

La très grande majorité des partenaires des services du ministère en charge l'agriculture reconnaissent le primat de celui-ci dans le recueil, le traitement et la valorisation des données relatives aux espaces ruraux et aux productions agricoles. Cependant, un consensus se dégage pour considérer que la situation de « *quasi monopole* » qui prévalait jusque dans les années quatre-vingt n'est plus de mise. La mise à disposition de synthèses intégrant une large gamme de données, afin de répondre à des questionnements de plus en plus intégrés, implique que les structures publiques conduisent une double évolution.

- La première passe par la formalisation de partenariats incluant, sans exclusive, collectivités locales, instances socioprofessionnelles, associations en charge de la protection de la biodiversité, établissements d'enseignement et de recherche...

- La seconde conduit à considérer que le traitement de données de nature très variée afin de répondre à des questionnements non exclusivement portés par les donneurs d'ordre internes doit se traduire par un développement de la pluridisciplinarité. Des disciplines telles que les sciences politiques, le droit, la sociologie, l'analyse financière... qui sont sollicitées encore trop ponctuellement paraissent devoir être l'être plus systématiquement.

Les services souhaitent pouvoir assurer pleinement leur rôle dans l'explicitation des politiques publiques et être en mesure d'affirmer un « *dire de l'Etat* » ancré dans une problématique territoriale identifiée. Une telle ambition, reconnue comme légitime voire indispensable par de nombreux élus locaux, ne saurait être nourrie sans que les services se dotent de capacités de synthèse de haut niveau.

5 - Envisager des délégations en les accompagnant de cahiers des charges pour garantir la qualité des résultats.

La réduction des moyens financiers et humains des structures, la diversification des demandes formulées par des partenaires externes... conduit les services à se recentrer sur leurs missions prioritaires de l'Etat et sur les « *cœurs de métier* ». Dès lors, il convient d'envisager de manière « *pro-active* » la délégation de certaines activités voire de certaines missions à des partenaires. Pour garantir la fiabilité des données qui seront livrées, chacun s'accorde à conditionner ces délégations à des cahiers des charges précis. Des approches « *Qualité* » seraient à ce titre particulièrement bien adaptées.

6 - Poursuivre la mise en place de structures de valorisation des données au sein des services déconcentrés (DRAF, DDEA, DDSV...).

Les initiatives prises dès 2006 ont été identifiées comme particulièrement pertinentes notamment par les services préfectoraux et les élus locaux. Ces orientations se retrouvent en outre dans les projets d'action prioritaires des huit premières DDEA<sup>7</sup>. Ils expriment clairement la volonté de porter la parole de l'Etat et d'accompagner les décideurs locaux dans leurs initiatives en cohérence avec des orientations nationales (Cf. prévention des risques naturels, préservation de la biodiversité, développement du logement social...).

### **3. Des propositions de nature organisationnelle**

1 – Conforter les concertations entre les commanditaires en amont des enquêtes et études

Lors des entretiens conduits tant auprès de partenaires ou d'utilisateurs « *externes* » que lors d'échanges entre personnels de structures publiques, il

---

<sup>7</sup> Cf. Etude relative aux métiers et compétences dans les DDEA conduite conjointement à la demande MEDAD – MAP par le CEDIP (MEDAD) et l'OMM (MAP).

est apparu à plusieurs reprises des méconnaissances significatives quant aux données dont pouvaient disposer telle ou telle entité. Une culture du « *secret* », par ailleurs tout à fait légitime voire indispensable, conduit parfois à des errements. Les contraintes pesant sur les ressources des entités publiques et la réactivité attendue de l'ensemble des donneurs d'ordre condamnent ces pratiques malthusiennes.

2 - Systématiser les enquêtes et études associant les différents échelons administratifs : central, régional et local.

L'échelon régional est reconnu comme le niveau le plus efficace pour mettre en œuvre des logiques d'animation, de réciprocité, de communication ascendante... Les SRISE, mis en place alors que la présente étude était engagée, constituent une réponse perçue à présent comme pleinement adaptée aux enjeux et aux ressources disponibles.

3 – Développer des partenaires régionaux et locaux

Des partenariats pourraient judicieusement être noués et consolidés avec des établissements publics, des instituts techniques, des chambres d'agriculture, des collectivités territoriales, des écoles d'ingénieurs et universités, des établissements d'enseignement technique agricole...

4 – Conforter l'action de « *Personnes ressources* » oeuvrant au niveau départemental et en appui aux structures régionales.

Ces personnes, voire ces micro-structures (cas des DDEA), surtout si elles sont associées au traitement des données réalisé par des systèmes d'information géographiques ont explicitement un rôle central d'appui dans la mise en œuvre d'actions publiques à caractère territorial.

#### **4. Les propositions d'ordre managérial**

1 – Sensibilisation, dès le recrutement et lors de chaque prise de poste, à la dimension stratégique pour toute unité de la bonne gestion des données.

Au terme de l'étude, il est expressément apparu que tout agent du ministère en charge de l'agriculture avait une responsabilité dans la production des données nécessaires au pilotage efficient des politiques publiques. La production de données est l'affaire de tous et ce au delà des contributions spécifiques des « *professionnels de la gestion des données* ». Chacun, dans ses attributions, produit et détient des données qui ont vocation à faire l'objet

d'une valorisation. L'organisation et le stockage des données doit donc intégrer cette éventualité. L'agent doit également savoir communiquer sur les données dont il dispose. Il convient donc de systématiser ces dimensions dans les fiches de postes telles qu'elles sont élaborées et commentées par l'encadrement lors de l'accueil d'agent mais aussi lors des entretiens annuels d'activité.

2 – De la valorisation d'un emploi dans la filière au bénéfice de parcours professionnels qualifiants.

L'étude n'a pas permis de mettre en lumière d'une manière formalisée des parcours professionnels clairement identifiés au sein de la filière. Le nombre relativement réduit d'emplois, la forte spécialisation de certains... constituent des dimensions qui nous auraient conduits à des recommandations peu étayées.

Cependant, il est apparu qu'un passage dans un emploi relevant de la filière « *Production – valorisation de la donnée* » constitue un atout professionnel précieux pour des emplois d'encadrement mais aussi d'expertise.

Aussi ces métiers, parfois mal connus, doivent-ils faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'encadrement supérieur (Cf. publicité lors d'emplois vacants, accompagnement des agents lors de leur prise de poste, entretien des connaissances, appuis aux démarches de type « *Echanges de pratiques* », mise en avant de la pertinence ces qualifications dans des emplois de cadre ou de référent...).

Les savoir-faire ainsi acquis ont été largement reconnus comme des atouts dans un parcours professionnel qualifiant.

3 – Quels savoirs et savoir-faire pour répondre aux sollicitations de demain...

Les pistes d'évolution identifiées<sup>8</sup> conduisent à identifier des savoirs et savoir-faire cruciaux tant pour chacun des agents dédié aux politiques de production et de la valorisation des données que pour les équipes qui en ont la charge.

Les entretiens et les travaux « *groupes-métiers* » permettent de mettre en avant :

- La maîtrise des systèmes d'information à références spatiales,

---

<sup>8</sup> Cf. scénario – Chapitre III

- La généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication notamment pour les travaux de valorisation,
- La consolidation des savoir-faire dans les méthodologies d'échantillonnage,
- Le développement de savoirs dans l'analyse prospective intégrant des approches largement pluridisciplinaires,
- Le perfectionnement dans des techniques relationnelles incluant des savoir-faire rédactionnels, de travail en groupe en « *mode projet* », de communication orale...



## Chapitre V

### En guise de conclusion générale : quelques points de vigilance

---

Les travaux conduits au plus près des personnels et des cadres engagés dans la production et la valorisation de données, les propos recueillis auprès de partenaires et les débats qui ont animé le comité de pilotage permettent de formuler quelques ultimes points de vigilance.

- *Quant aux parcours professionnels des personnels*

L'analyse rétrospective des parcours a mis clairement en évidence des processus de professionnalisation. Ceux-ci se sont avérés *in fine* assez proches de ceux observés dans d'autres filières d'emplois. Des logiques d'initiation, d'apprentissage et de capitalisation de savoirs et de savoir-faire sont à l'œuvre. Elles alimentent une identité professionnelle consistante particulièrement précieuse pour ces agents notamment quand leurs entités administratives sont conduites à réviser leurs positionnements tant internes qu'externes.

S'il fut un temps où ces professionnels étaient parfois perçus par les communautés de travail comme repliés sur eux-mêmes, réunis dans des unités où les mobilités fonctionnelles s'avéraient l'exception... celui-ci est à présent largement révolu. Des engagements territoriaux substantiels, l'insertion des équipes dans des actions intersectorielles voire interministérielles, l'intérêt partagé dans un usage raisonné des technologies de traitement de l'information... nous ont été décrits comme déterminants dans un changement culturel dont la valeur ajoutée est patente tant pour les services que pour les personnels concernés.

Aussi, sans remettre en cause les processus de professionnalisation, convient-il de valoriser explicitement le fait d'avoir été, sur une partie de sa carrière, un agent ou un cadre dédié aux politiques publiques de production et de valorisation des données.

Plus que des savoir-faire techniques, jugés hâtivement comme transversaux, ces personnels apportent dans leurs nouveaux emplois une capacité à appréhender une question à résoudre avec une vision pluridimensionnelle mais aussi une

rigueur dans l'analyse des données, rigueur précieuse en amont de tout conseil ou de prise de décision.

Dans des temps où l'une des missions cruciales des services sera d'être tout particulièrement en situation de porter le « *Dire l'Etat* », l'intérêt de tels savoir-faire doit être mis en valeur.

- *Quant aux logiques de partenariat*

Une rétrospective même sommaire des politiques publiques en matière de production et de valorisation des données met en lumière des racines « *colbertistes* », ici où là encore vivaces. Le modèle de la manufacture d'Etat, assumant de bout en bout toutes les opérations de la conception à la diffusion marque l'histoire des services.

Les actions conduites en partenariat ne doivent pas être légitimées au nom d'une réduction des moyens de l'Etat constatée par tout agent public. Il convient au contraire de mettre en évidence que des logiques raisonnées de délégation concourent à une meilleure action publique. Dans une délégation raisonnée, l'engagement de parties jusque là cantonnées dans un rôle de « *clients passifs* », constitue une réelle opportunité de définition plus fine des priorités et rend possible une actualisation des productions au regard des attentes légitimes.

En écho à l'extraordinaire croissance de la demande de données fiables, de résultats intégrant un nombre toujours plus varié de paramètres, de synthèses traitant tout à la fois du global et du local.... autrement dit de demandes complexes, le développement de partenariats apparaît comme une voie devant être non pas subie mais recherchée.

L'engagement des cadres dans ces actions, dans leur légitimation aux yeux des membres de leurs équipes, dans leur pilotage et leur évaluation sera déterminant.

- *Quant aux fonctions de veille et d'évaluation de politiques publiques*

Les services dédiés à la production et à la valorisation des données confèrent une grande valeur à la stabilité des objets observés et analysés. La réalisation et la bonne conservation de « *séries* » représentent non seulement une marque de rigueur mais une valeur quasi-éthique.

Cette posture ne doit cependant pas conduire à minorer des demandes nouvelles. Le suivi des données environnementales était peu présent, il y a encore une quinzaine d'années. Les demandes portées par collectivités locales paraissaient

souvent moins « *nobles* » et donc moins « *urgentes* » que celles portées par les autorités publiques nationales. Tel n'est plus le cas à présent.

Demain, le calcul d'indicateurs sera peut-être profondément révisé. Ainsi, la prise en compte des « *externalités positives et négatives* »<sup>9</sup> bouleversera à coup sûr des pratiques bien ancrées.

La loi organique relative aux lois de finances conduit les services à identifier leurs engagements et à rendre compte des ressources mises à leur disposition autrement que par des indicateurs comptables. Nul doute que les unités maîtrisant la production et la valorisation des données seront largement sollicitées dans ces opérations exigeantes.

- *Quant au développement de prestations individualisées*

A la jonction de la multiplication des bases de données, du traitement automatisé de celles-ci et de requêtes portées par une variété croissante d'acteurs : entreprises du secteur agroalimentaire et de celui fournissant des intrants et des services à agriculture, de collectivités locales, d'exploitants... il est raisonnable d'identifier une diversification très significative des prestations produites par les unités dédiées à la production et à la valorisation des données.

Ainsi, au niveau européen, le « *Farm Accountancy Data Network* »<sup>10</sup> donne déjà à voir des opportunités offertes quant à la production de résultats « *à la carte* ». L'internaute possède en effet une totale initiative quant aux choix des paramètres qu'il juge pertinents pour sa requête.

L'individualisation de la production, voire de l'interprétation de données, constitue un champ de développement encore peu appréhendé mais certainement crucial pour rendre encore toujours plus légitimes les services rendus aux différents publics.

- *Quant à des questions d'éthique*

L'éthique peut être définie comme « *un pont entre la philosophie et les pratiques* », un moyen « *d'injecter des principes dans la réalité* ».<sup>11</sup> Ces principes peuvent trouver un aboutissement dans le droit.

---

<sup>9</sup> On parle d'externalité positive (négative) quand l'activité économique d'un agent a une incidence non intentionnelle qui profite (nuît) à un autre agent sans qu'existe un marché où ce bénéfice (coût) soit valorisé.

<sup>10</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/rica/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/agriculture/rica/index_en.cfm)

<sup>11</sup> Cf. propos de Madame Constance Bommelaer - Direction du Développement des Médias – Services du Premier Ministre. Table ronde UNESCO 2005

La création de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés<sup>12</sup> marque en France une très forte prise de conscience quant aux règles devant protéger des données personnelles stockées sur des supports dématérialisés.

Quant en août 2006, un fournisseur d'accès à Internet met en ligne, par erreur, quelques vingt millions d'informations personnelles, nous saisissons sans ambiguïté les enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Aussi, faut-il saluer toutes les réflexions et initiatives prises pour concilier le droit à l'information auquel nos sociétés sont légitimement très attachées et celui non moins crucial qui assure la protection de la vie privée de tout citoyen. L'adoption en 2007 par les pays de l'Union européenne d'un guide éthique<sup>13</sup> pour les services de statistiques communautaires et nationaux marque cette double exigence.

Dès lors, il apparaît qu'au-delà des savoirs et savoir-faire directement attachés à la réalisation des activités de production et de valorisation de données, les personnels dédiés à celles-ci sont conduits à développer un professionnalisme d'une haute exigence intégrant des considérations déontologiques majeures.

---

<sup>12</sup> La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été instituée par [la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui la qualifie d'autorité administrative indépendante.

<sup>13</sup> Ce document est accessible en annexe du présent rapport (annexe 7)

## *Annexes*



- 1 - Lettre de mission
- 2 - Note de problématique
- 3 - Composition du groupe d'étude de la filière d'emploi
- 4 - Personnes sollicitées
- 5 - Canevas d'entretien et méthodologie des groupes métiers
- 6 - Principales étapes de l'étude
- 7 – Guide éthique
- 8 - Glossaire



## Annexe 1 :



### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

#### **Observatoire des Missions et des Métiers**

René CLUNIAT

#### **Le Président**

Président du groupe d'études de la filière d'emplois  
« De la collecte à la valorisation des données chiffrées »

251, rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15

Dossier suivi par :  
Anne-Marie MITAUT

Mél : anne-marie.mitaout@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01 49 55 54 44  
Fax : 01 49 55 54 98

Objet : lettre de mission

Paris, le 30 juin 2005

L'observatoire des missions et des métiers est chargé d'assurer une veille prospective sur les missions du ministère de l'agriculture et de la pêche ainsi que sur les métiers et compétences nécessaires pour les exercer. Après avoir fait un état des lieux, notamment en décrivant les emplois, la réflexion doit permettre de contribuer à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). L'observatoire est ainsi chargé de faire toute recommandation utile à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de parcours professionnels, de formation initiale ou continue pour les années à venir.

Dans le cadre de cette réflexion d'ensemble, vous avez bien voulu accepter d'assurer le pilotage de l'étude relative à la filière d'emplois « De la collecte à la valorisation des données chiffrées » et je vous en remercie vivement.

La présente est une lettre de mission pour la conduite de ce chantier décidé par le conseil d'orientation de l'observatoire, dans sa dernière séance.

#### **1. Champ de l'étude**

L'étude porte sur l'ensemble de la filière d'emplois relative aux données chiffrées, c'est-à-dire de la chaîne allant de leur collecte à leur valorisation après traitement et analyse. Il s'agit donc des métiers qui contribuent à la mission de l'Etat de « porter à connaissance » nécessaire à l'élaboration, au pilotage et à l'évaluation de ses politiques publiques. Ces métiers sont exercés dans les services du MAP ou dans ses établissements sous tutelle.

#### **2. Objectifs de l'étude**

La réflexion portera sur la nature des emplois-types et sur leur évolution qualitative et quantitative à échéance de dix ans :

- Dans un premier temps, il conviendra de procéder à la description des emplois-types actuels. Il est en effet important que notre ministère approfondisse la connaissance de l'ensemble de ses métiers. Les emplois-types seront décrits tant du point de vue du contenu des activités et des compétences mises en œuvre pour les exercer que du point de vue quantitatif.

- Dans un second temps, la phase prospective permettra d'identifier l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer le système et de faire évoluer les emplois. Dans les scénarii d'évolution qui seront envisagés, une attention particulière sera à porter aux emplois nouveaux et à la construction de compétences nouvelles, en écho à l'évolution des missions de l'Etat pour répondre aux attentes des utilisateurs de données, au sein ou en-dehors du MAP.
- Enfin, l'étude permettra de formuler des recommandations à destination de tous les acteurs qui interviennent dans la gestion des ressources humaines du ministère (G.R.H.) afin de leur procurer une aide pour l'élaboration de la GPEEC. Elles seront notamment formalisées en termes de recrutement, de mobilité ainsi que de formation initiale ou continue.

### **3. Organisation des travaux**

Vous animerez un groupe d'études dont la composition doit inclure, à un niveau adapté, les services et établissements concernés par le champ de l'étude ainsi que des agents exerçant les métiers concernés. Ce groupe sera réuni pour définir la stratégie de l'étude et pour examiner périodiquement l'état d'avancement des travaux.

Un point sera fait aux représentants des personnels, selon un schéma qui sera défini en liaison avec l'observatoire.

De plus, vous mobiliserez des praticiens reconnus pour leur expertise, afin de décrire les emplois-types et explorer leurs évolutions. A cet effet, vous vous appuyerez sur des groupes métiers ou toute autre modalité.

### **4. Appui de l'OMM**

L'ensemble de l'équipe de l'observatoire est à votre disposition de façon permanente.

De plus, vous bénéficierez de l'appui de chargés d'études appartenant au réseau mis en place par l'observatoire et d'une étudiante préparant un doctorat.

### **5. Production attendue**

Les travaux déboucheront sur la publication d'un rapport qui comportera les éléments prévus au paragraphe 2 relatifs aux objectifs de l'étude :

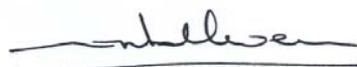
- Etat des lieux comportant notamment la description des emplois types
- Scénarii d'évolution des missions, des métiers et des compétences
- Recommandations pour la G.R.H.

Des éléments du projet de rapport seront présentés, à intervalles réguliers, au groupe d'études.

### **6. Calendrier**

Le délai pour l'aboutissement de cette étude est fixé à 18 mois.

**Le Président de l'Observatoire des  
Missions et des Métiers**



**Constant LECOEUR**

Copie pour information à Paul VIALLE,  
Vice-président du CGGREF

## Annexe 2

### Note de problématique de l'étude de la filière d'emplois

« *De la production et de la valorisation des données* »

#### **I – Finalités et objectifs de l'étude**

L'étude, telle qu'elle est définie par la lettre de mission du Président de l'Observatoire des missions et des métiers – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – adressée au Président du Groupe d'étude de la filière d'emplois (GEFE) en date du 30 juin 2005, porte sur la nature des emplois type de cette filière et sur leur évolution qualitative et quantitative à échéance de cinq à dix ans.

Trois objectifs sont énoncés :

- 1 – Procéder à la description des emplois-types actuels tant du point de vue du contenu des activités et des compétences que du point de vue quantitatif.
- 2 – Repérer les facteurs susceptibles de faire évoluer les emplois-types actuels tout en mettant en évidence des compétences critiques dont le besoin ne serait pas assuré, voire, le cas échéant, de nouveaux emplois-types.
- 3 – Eclairer les responsables de la gestion des ressources humaines sur les anticipations à envisager en matière de recrutement, de formation initiale et continue, de mobilité, etc.

#### **II – Contexte de l'étude**

Importance des données (sous formes chiffrées ou autres) pour le bon accomplissement des missions de l'Etat dont une, essentielle, est celle du « porter à connaissance » fondamentale pour la définition des politiques publiques.

Projet de réforme de l'Etat et stratégie ministérielle de réforme en cours au sein du MAP. La stratégie de réforme conduite par l'Etat, sur fond de décentralisation de ses compétences aux collectivités territoriales, consiste pour lui à se réinterroger sur ses missions. Cette réforme doit permettre à la fois une plus grande efficacité et une économie de moyens financiers et humains. L'Etat, et en particulier notre ministère, se doit d'améliorer sa mission du « porter à

connaissance » et donc de jouer sur la qualité des données chiffrées recueillies et valorisées en son sein.

Un des moyens de la réforme consiste à la mise en place des « pôles régionaux de compétence » qui doivent assurer une meilleure cohérence et transversalité de l'action de l'Etat.

Un autre est d'étudier les métiers qui concourent à la chaîne de production et de valorisation des données (chiffrées et autres) qui part de la conception de cette chaîne et arrive à leur valorisation, dans le nouveau contexte de renforcement du niveau déconcentré régional. Dans un climat de décentralisation le « dire de l'Etat » est d'autant plus une attente forte des usagers et des collectivités locales et revêt une importance fondamentale.

### **III – Périmètre**

Dans le contexte, résumé ci-dessus, les métiers « de la production et de la valorisation des données » (appelés aussi métiers « du chiffre » mais à ne pas confondre avec ceux de la filière d'emplois de la « gestion financière et comptable ») sont l'ensemble de ceux qu'exercent les agents qui se consacrent à la collecte des données chiffrées, à leur traitement, à leur analyse ainsi qu'à leur valorisation ; on peut y ajouter, en amont la conception de la chaîne opérationnelle décrite précédemment, ainsi qu'en aval la diffusion des données valorisées, du moins quant aux objectifs poursuivis (stratégie de diffusion).

**Quelles données ?** L'étude ne doit pas se limiter aux seules données statistiques, il faut prendre en compte les données chiffrées au sens large, y compris celles issues de l'exploitation des bases de données (BDN, BDNI, PACAGE...), ainsi que leur représentation cartographiques (SIG, SIT...).

**Pour quel diagnostic et quelle finalité ?** La production des données chiffrées et leur valorisation (après traitement et analyse) constituent un élément important de la mission du « porter à connaissance » (tant au niveau interne qu'externe) exercée par les services de l'Etat (en matière d'ingénierie de projet de territoire par exemple). Ce « porter à connaissance » éclaire les politiques publiques et constitue une aide à la décision tant pour notre ministère que pour nos partenaires à l'extérieur.

**Quels métiers ?** Tous depuis celui de collecteur (ou d'enquêteur) de base chargé du recueil des données, jusqu'à celui de valorisateur final de ces données (publications écrites et toutes formes et moyens modernes d'édition vecteurs du « porter à connaissance »), en passant par les agents chargés de leur traitement

et de leur analyse... sans oublier la conception de la production des données et leur diffusion.

**Exercés dans quels services ou organismes ?** Beaucoup de services du MAP et d'organismes sous sa tutelle produisent et valorisent des données chiffrées. Cependant, cinq paraissent regrouper l'essentiel de l'activité concernée :

- Le service central d'enquêtes et d'études statistiques (SCEES) et le service des nouvelles des marchés (SNM) constituent, avec leurs réseaux respectifs (qui vont d'ailleurs être rapprochés au niveau des DRAF), le cœur de cible au sein du MAP.
- Le Bureau des statistiques de la DPMA, petite structure qui a des agents dont les métiers sont proches de ceux du SCEES avec lequel il travaille d'ailleurs en étroite collaboration ; cela permettra de couvrir aussi le champ des données chiffrées dans les domaines de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture.
- Mais il a semblé judicieux de rajouter trois établissements publics sous tutelle du MAP gros producteurs et valorisateurs de données chiffrées : l'inventaire forestier national (IFN), le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) et l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC) qui devient, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) par fusion ONIC, ONIOL (office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles) et le FIRS (fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre).

#### **IV - Scénario**

- Procéder à la description des « métiers types » ;
- Analyser les métiers à chacun des niveaux où ils s'exercent en écho avec les attentes des bénéficiaires des données, tant internes qu'externes au MAP ; cette analyse doit permettre d'établir un profil type pour chaque métier rencontré ;
- Enoncer des recommandations et proposer des mesures d'accompagnement (recrutement, parcours professionnels, formations initiales et continues...).

## V - Problématique

Chantier plutôt transversal à appréhender, en projection, par rapport aux quatre axes ou pôles présents tant au sein des services déconcentrés et des établissements publics locaux d'enseignement agricole du MAP qu'en interministériel :

- 1<sup>er</sup> axe : le pôle « économie agricole et monde rural » : quelles données sur l'économie ? quelles données sur le milieu rural ? quelles données à 5 ou 10 ans ?
- 2<sup>ème</sup> axe : le pôle « sanitaire, qualité et traçabilité (IPG) des produits » : quelles données (actuelles et à 5 ou 10 ans) ?
- 3<sup>ème</sup> axe : le pôle « environnement et territoire » : quelles données (actuelles et à 5 ou 10 ans) ?
- 4<sup>ème</sup> axe : le pôle « enseignement » : là aussi quelles données (actuelles et à 5 ou 10 ans) ?

## VI - Champ de l'étude

- L'étude portera sur la conception de la production des données jusqu'à leur valorisation et leur diffusion en passant par leur collecte proprement dite, leur traitement et leur analyse.
- Elle s'exercera au sein du SCEES (ainsi qu'au Bureau des statistiques de la DPMA) et du réseau de la statistique agricole (SRSA en DRAF et correspondants en DDAF) et au sein du SNM et de ses centres locaux (qui vont être rattachés aux DRAF) et sont aussi coordonnés, du moins pour le moment et au nom de l'échelon central, par des délégués régionaux.
- Pour L'IFN, le CNASEA et l'ONIGC il s'agira, dans un premier temps, de bien connaître leur organisation, leur problématique, leurs enjeux et quels types de métiers il convient de cibler chez eux.
- A ce stade, **la présence de plusieurs « métiers »** est observée. On pourrait penser, en première approche, que **deux dominant**, l'un en amont, l'autre en aval :
  - le métier de **collecteur** c'est-à-dire, quel qu'autre nom on lui donne (enquêteur au SCEES et au SNM par exemple, mais ce terme ne

recouvre pas la même réalité dans chacun de ces deux services), celui de l'agent qui recueille (ou collecte) les données de base auprès d'interlocuteurs (enquêtés ou autres) détenteurs de ces données ;

- le métier de **valorisateur** qui récupère les données, le plus souvent traitées, parfois déjà analysés, pour les valoriser. Généralement il les analyse (ou participe à leur analyse) au préalable, et prend part à la stratégie de diffusion.

Ces deux métiers, quelle qu'en soit l'appellation, semblent se rencontrer dans les cinq services ou organismes du champ de l'étude mais Ils recouvrent des réalités différentes dont il conviendra de bien déceler le contour. Car il arrive assez souvent qu'un même agent intègre toute la chaîne, de la conception à la valorisation (collecte proprement dite comprise ou non). C'est le cas au SCEES où il existe un métier de **responsable (ou gestionnaire) d'opération (ou d'enquête)**, appelé aussi **statisticien**, qui prépare et coordonne l'opération, puis rassemble les données collectées, en assure le traitement ainsi que l'analyse et enfin les valorise ou participe à leur valorisation. C'est aussi le cas au SNM où **l'enquêteur conjoncturiste et l'expert produit** intègrent pratiquement toute la chaîne. Pour d'autres le curseur va un peu plus loin que la collecte en aval sans intégrer toutefois la valorisation ; d'autres, au contraire, ne traitent que de la valorisation...

Dans ces conditions, on ne peut pas forcément et à priori privilégier l'étude de ces deux supposés « métiers » au sein de la filière d'emploi. Le choix final résultera de la concertation conduite avec les 5 services et établissements publics, ainsi que des résultats de la pré enquête.

En fait, il vaut mieux sans doute, plutôt que de privilégier une approche binaire « amont-aval » de la production et de la valorisation des données (qui peut d'ailleurs exister dans l'un ou l'autre des cinq organismes – IFN par exemple -), se rappeler les étapes de la chaîne de cette production et valorisation des données:

<b>Conception</b> (de l'ensemble de la chaîne de la collecte à la diffusion)	<b>Collecte</b> (qui peut s'accompagner d'un 1 <sup>er</sup> enrichissement)	<b>Traitement</b> (qui peut aussi s'accompagner d'un enrichissement de la donnée)	<b>Analyse</b>	<b>Valorisation</b>	<b>Diffusion</b>
<b>Métier : Producteur et valorisateur de données ?</b>					

N'y aurait-il pas en fait un seul métier, ou une fonction, de **producteur et valorisateur de données** qui intègre une partie ou la totalité des phases de la chaîne de production et de valorisation ?

Le **statisticien**, qui fait autorité au SCEES comme à l'INSEE, l'**enquêteur conjoncturiste** et l'**expert produit** au SNM, ou leur équivalent dans les autres organismes du champ de l'étude, se positionnent en véritable **personne ressource** autour de la donnée, quelle qu'en soit la provenance (enquête, fichier administratif, base de données...).

Dans cette hypothèse, plutôt que d'étudier « les métiers », on considèrerait qu'il n'y a qu'« un seul grand métier » autour de la donnée pour assurer sa production et sa valorisation, et que l'étude devrait plutôt porter sur les ensembles de tâches qui contribuent à l'accomplissement de ce métier : conception, collecte, traitement, analyse, valorisation, diffusion. La question sera évoquée lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du GEFE.

Par ailleurs, les données étant traitées dans plusieurs organismes différents, on fera ressortir les points qui leur sont communs et l'on distinguera leurs différences dans l'exercice des tâches et des métiers retenus pour l'étude.

- La place de l'Etat est à considérer de façon globale : ses adaptations et réorganisations (réforme de l'Etat et stratégie ministérielle de réforme), la place et l'importance des données dans la définition des politiques publiques.
- Les trois niveaux géographiques dont il faut se préoccuper sont le niveau local (régional surtout et départemental) et le niveau national.
- Il faut aussi tenir le plus grand compte du niveau européen vers lequel convergent de plus en plus de données, brutes ou déjà analysées voire valorisées (rôle de l'office statistique des communautés européennes – OSCE - « EUROSTAT » et de la Commission Européenne).
- Les demandes des usagers seront à considérer : quelles données ? quelles garanties souhaitées sur la qualité des données ? Le rôle de l'Etat en matière de « porter à connaissance » (quelles informations gratuites et pour qui ? quelles informations payantes et pour qui ?)...Dans quelle mesure les services de l'Etat ont la capacité de réaliser des « porter à penser » sur les territoires ou sur des problématiques particulières ?

- Un panel d'utilisateurs des données produites par les services et organismes du MAP visés devra être constitué un peu plus en aval de l'étude afin de recueillir leur avis.

On peut penser :

- aux directions et services du MAP ainsi qu'aux établissements publics sous tutelle (INRA, CEMAGREF, Offices...).
- aux autres administrations, notamment à l'institut français de l'environnement (IFEN) du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), partenaire du SCEES dans de nombreuses opérations et gros consommateur de données chiffrées (entre autres du SCEES) ; à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui utilise les données du SNM ; sans oublier l'INSEE lui-même et EUROSTAT.
- à l'APCA et aux Chambres d'agriculture (régionales et départementales), aux élus des grandes organisations professionnelles agricoles (FNSEA, CNJA, Confédération paysanne...), des grandes organisations professionnelles de la transformation, du commerce et de la distribution, des grandes collectivités territoriales (conseils régionaux et conseils généraux), et des grandes associations de consommateurs en externe ;
- aux agriculteurs, aux entreprises (de la transformation et du négoce), aux collectivités (hôpitaux, écoles...) et aux citoyens eux-mêmes en externe également.

## **VII – Déroulement de l'étude**

- 1) Etat des lieux : Il sera conduit dans chacun des cinq services et établissement publics concernés et comportera une partie documentaire. Outre l'organisation centrale et territoriale de chacun d'eux et son évolution en cours ou à venir, il conviendra de faire ressortir la problématique des métiers exercés, une analyse stratégique simple et les enjeux institutionnels. Ce travail préalable est déjà en cours, le président du GEFE ayant rencontré au moins une fois les responsables des cinq organismes. Il constituera un document de départ pour les chargés d'étude.
- 2) Pré enquête: Elle consistera à conduire des entretiens semi directifs avec une vingtaine d'agents (plutôt référents) pris dans une ou deux régions et à observer aussi leur travail.

- Les régions retenues à priori, après consultation des cinq organismes concernés, seraient : Centre, Midi-Pyrénées et Nord-Pas de Calais.
- Le panel d'agents représentatif du ou des différents métiers, sera établi après concertation avec les cinq services et établissements publics concernés.
- Les responsables hiérarchiques directs des agents retenus pour être interviewés et suivis dans leur travail seront également entendus.
- On prendra soin aussi de brasser entre les niveaux de la région, du département (les DDAF détiennent un gisement de données, pas seulement statistiques : PAC...) voire national (pour le métier de gestionnaire d'opération par exemple). Le lien entre le niveau départemental et régional devra, notamment, être mis en évidence.

3) Enquête : elle se déroulera en quatre phases :

Constat :

- La pré enquête aura permis de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ notamment quant au choix des profils d'emploi ou métiers ciblés. D'autres hypothèses peuvent aussi se révéler. De même, si quelques questions se font récurrentes au terme des 1ers entretiens, il est possible de les approfondir à l'aide d'un outil appelé « groupe métier ». C'est un groupe d'approfondissement et de résolution de problèmes dans lequel vient un échantillon d'agents qui vivent la question autour du chargé d'étude (exemple au niveau d'une autre étude : « l'ingénierie publique va-t-elle disparaître si elle ne passe pas par l'axe qualité ? »).
- L'élaboration des questionnaires papier : un pour les agents, un pour les managers et un pour les usagers.
- La phase d'écoute sur la situation de travail avec un panel d'agents, occupant les emplois ciblés, plus large que dans la pré enquête.
- Pour le panel, choisir les régions (autres que celles de la pré enquête) de manière à bien couvrir les quatre pôles régionaux de compétence dans lesquels les services et établissements du MAP interviennent (cf. V - problématique). Il peut être aussi intéressant de comparer grande et petite région.

- La phase d'écoute des « managers » (DRAF, DDAF, chefs de service...).
- S'inscrire dans les scénarios d'avenir et bien poser à tous (agents et managers, ainsi qu'aux utilisateurs dans la phase suivante) la question « et demain ? » :
  - Quelles seront les structures, les méthodes, les outils (BDNI, enquêtes, utilisation des bases de données administratives, informatique, techniques satellitaires, usage des ortho-photos, télé procédures, SIG...) ?
  - Qu'est ce qui va influencer dans l'évolution des métiers (« coup de projecteur » à 5 ou 10ans)? Et dans ce nouveau contexte, quelle reconnaissance professionnelle l'agent en tirera?

### Prospective :

Cette phase consistera à mesurer les attentes des usagers internes et externes par interviews auprès d'un panel de ceux-ci. Quelques questions fortes sont à leur poser :

- Quels sont les liens de l'utilisateur avec l'organisme producteur de données chiffrées ainsi qu'avec les agents de cet organisme? Quelles sont les régulations ?
- Quelle est l'attente de la demande sociale ou sociétale ?
- Quelles réponses peuvent apporter les métiers par rapport à cette attente ?

### Analyse et diagnostic :

- On s'attachera, en transversal sur les 5 organismes, à répondre aux questions : quelles données produites ? Quel diagnostic ? Existe-t-il des indicateurs ? Sur le sanitaire par exemple la BDNI, excellente au demeurant, n'est pas territorialisée ; il faut donc aller au-delà des données en elles-mêmes.
- On s'efforcera de répondre à la question : Quels seront les emplois types de demain ? On établira un descriptif appelé « **fiche d'emploi-type** » comportant la finalité, les missions, le positionnement, les activités principales et les compétences attendues de l'emploi.

### Recommandations (ou préconisations)

Comment préparer les emplois de demain ? Quels sont les leviers d'action pour atteindre leur contenu décrit dans la fiche d'emploi type ? On aboutira à la rédaction d'un véritable plan d'action, avec des mesures d'accompagnement, allant de la (ou les) formation initiale aux formations continues, en passant par le recrutement (rédaction des fiches de poste), les parcours professionnels ...

## **VIII – Choix des chargés d'étude**

Trois chargés d'étude à temps partiel, selon une convention passée avec l'OMM, sont mobilisés pour réaliser les enquêtes de terrain, analyser les données et rédiger les comptes rendus et rapports concernant l'étude. Il s'agit de :

- Françoise Holard, attachée des services déconcentrés, déléguée FORMCO auprès de la DRAF Picardie à Amiens,
- Sylvie Vareille, inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV) à la DDSV du Rhône à Lyon,
- Gilles Marsoni, technicien vétérinaire en chef (TVC) à la DSV de Guadeloupe (poste frontière).

Les chargés d'étude sont encadrés, sur le plan méthodologique, par François Granier (Responsable des études) et, en tant que de besoin, font appel aux personnes ressources de l'OMM.

Par la convention passée avec chacune de leurs structures de rattachement, l'OMM précise le cadre de la prise en charge des frais supportés par les chargés d'étude au cours de leurs missions : déplacements et hébergements notamment.

## **IX – Méthodologie**

La méthode privilégiera une approche compréhensive à l'exclusion de toute démarche normative. A cette fin, les chargés d'études auront plus particulièrement recours à des entretiens auprès d'un échantillon significatif d'agents pour chacun des métiers retenus.

Les règles déontologiques seront systématiquement présentées lors de chaque phase de recueil des données : confidentialité garantie, interdiction de tout jugement de valeur sur les opinions exprimées, traitement objectif des données dans le but de mettre en évidence les tendances, respect des expressions

« minoritaires », accès aux résultats de l'étude après validation du comité de pilotage (groupe d'étude de la filière d'emploi).

Le recours à des entretiens de moyenne – longue durée ainsi qu'à des observations de situations de travail seront privilégiés afin de mettre en évidence la multiplicité des facteurs pouvant éclairer les pratiques professionnelles, les positionnements choisis, les difficultés rencontrées, les souhaits d'évolution, les leviers d'action qu'il serait utile de mobiliser...

Dans la deuxième phase, les entretiens collectifs et les ateliers conduits au sein de l'éventuel (ou des éventuels) groupe « métier » seront plus particulièrement mobilisés pour tester la validité d'hypothèses et la pertinence de pistes d'action émises.

## **X - Constitution du GEFE (groupe d'étude de la filière emplois)**

Il joue le rôle d'une instance de pilotage, valide le périmètre et le cahier des charges de l'étude, assure son suivi et est le garant de sa progression.

Proposition de composition :

- le président du GEFE, René Cluniat, IGGREF au CGAAER,
- le président de l'OMM, Constant Lecoœur, IGGREF au CGAAER,
- les représentants des instances commanditaires, chefs de service, directeurs généraux et directeur des cinq services et établissements publics concernés (SCEES, SNM, CNASEA, ONIGC et IFN), ou leur représentant,
- le SG du MAP, le DPEI et le DGFAR, ou leur représentant, tutelle des 5 commanditaires,
- les représentants du groupement des DRAF, du groupement des DDAF et du groupement des DDSV,
- la directrice de projet de l'OMM, Anne-Marie Mitaut, chargée notamment du suivi des recommandations des études,
- le responsable des études à l'OMM, François Granier, qui apporte un appui méthodologique au président du GEFE ainsi qu'aux chargés d'étude et au(x) groupe(s) métier(s) éventuel(s),
- les chargés d'étude sur le projet : Sylvie Vareille, Gilles Marsoni et Françoise Holard,
- les représentants des professionnels de la population enquêtée,
- les personnes qualifiées appartenant à des organismes utilisateurs de données produites par les services et organismes du périmètre de l'étude ou formant des agents qui y exercent.

## XI - Calendrier

Il conviendra de tenir compte de la stratégie ministérielle de réforme en cours :

- au niveau des réseaux déconcentrés SCEES et SNM : voir le rapport du COPERCI d'avril 2004 (Jean de la Villosoye de l'IGA, Claude Boitard du CGGREF et Gérard Coustel du CGV) sur « le recueil et la production d'informations économiques au MAAPAR » ; mais aussi au niveau de l'ONIGC (résultat de la fusion ONIC/ONIOL/FIRS et qui a accueilli la mission de gestion des aides – MGA - qui était à la DPEI) et du CNASEA ainsi que, dans une moindre mesure, de l'IFN, qui sont aussi concernés par des réorganisations.

Le temps restant avant la première réunion du GEFE va surtout être consacré :

- à la préparation de l'étude (cahier des charges, présentation de ce cahier des charges aux chefs de services, directeurs généraux et directeur concernés, établissement de l'état des lieux, de la problématique et des enjeux dans les 5 unités du périmètre de l'étude, mise en place du dispositif et du « groupe d'étude de la filière d'emploi » - GEFE -... ) ;
- à une prise de connaissance de l'existant : rapport relatif à l'emploi de documentaliste à la direction générale et dans les directions régionales de l'INSEE (1999 – 2000) ; référentiel des tâches que doit conduire un « gestionnaire d'enquête » du SCEES (sous direction des statistiques des exploitations agricoles et forestières –SDSEAF – en 1996 – 1997) ; référentiels des métiers et études des filières d'emplois déjà conduits par l'OMM (métiers de l'informatique...)...

La première réunion du GEFE se tiendra le vendredi 9 septembre 2005.

### Annexe 3 :

#### Membres du groupe d'étude de la filière d'emplois "De la production à la valorisation des données"

Prénom - Nom	Structure	Ville
René CLUNIAT	Président du GEFE - CGAAER	PARIS
Odile BOBENRIETHER	Représentant le groupement des DRAF	ROUEN
Sylvain MARTY	Président du groupement des DDAF	ANGERS
Xavier RAVAUX	Président du groupement des DDSV	LEMPDES
Jean-Louis ROUX	DDA.F de Corrèze	TULLE CEDEX
Virginie MADELIN	Chef du SCEES - Secrétariat général	PARIS
Gilles BURBAN	Chef du Service de la Modernisation SG	PARIS
Philippe BOYER	Chef de Service des nouvelles des marchés – S.G	PARIS
Roger MAINGOT	Délégué Régional du SNM	ANGERS
Philippe BONNEAU	Adjoint du Chef du SCEES - SG	PARIS
Jean-Claude TEURLAY	DRAF SRISE Midi Pyrénées	TOULOUSE
Claude VIDAL	Directeur de l'Inventaire Forestier National	NOGENT S/ VERNISSON
Guy MERCIER	IFN - DRH	NOGENT S/ VERNISSON
Marie CUGNY-SEGUIN	Institut Français de l'Environnement	ORLEANS
Delphine CROS	CNASEA	LIMOGES
François LEFEBVRE	CNASEA	LIMOGES
Bernard BEZEAUD	CNASEA - Directeur général adjoint	LIMOGES
Patrice GERMAIN	ONIGC - Directeur général adjoint	PARIS
Fleur FRANCOIS-CHEMERY	APCA - Directeur général adjoint	PARIS
Didier CARAES	APCA	PARIS
Alain PAULY	Responsable « RH » SNM - SG	PARIS
Guy-Alain EYCHENNE	IFN - Centre de Lyon	BRON
Véronique DECLERCK	INTERFEL	PARIS
Jean-Luc DUPOUEY	INRA Nancy	CHAMPENOUX
Sylvie VAREILLE	Chargée d'étude OMM DDSV du Rhône	LYON
Françoise HOLARD	Chargée d'étude OMM DRDAF Picardie	AMIENS

Gilles MARSONI	Chargé d'étude OMM DSV de Guadeloupe	BASSE TERRE
Constant LECOEUR	Président de l'OMM	75732 PARIS
Anne-Marie MITAUT	Directrice de projet OMM	75732 PARIS
François GRANIER	Responsable des études OMM	75732 PARIS

## Annexe 4 : Personnes sollicitées

### 1) à titre individuel

Annick GOUSSEN	SNM de LILLE – DRAF Nord-Pas-de-Calais
Norbert DARRAS	SRISE - DRAF de Picardie
Philippe SEYER	ONIGC Paris
Irénée JOASSARD	DDEA de Loir-et-Cher
Eric PEIGNE	DDEA de Loir-et-Cher
Joël MARTINE	DDEA de Loir-et-Cher
Jean Luc DUPOUEY	INRA de Nancy
Olivier MASBOU	Groupe ABC
Véronique DECLERCK	INTERFEL – Paris
Lucien BOURGEOIS	APCA – Paris
Jean- Yves BECHLER	DGFAR - MAP
François CHAMPANHET	DPEI - MAP

### 2) dans les groupes "métiers"

<b>LYON</b>	
Maurice GROS	SNM - DR EST
Gérard TRICOT	SNM de LYON
Jean François DUPRA	SNM de LYON
Michel OLLIER	SNM de LYON
Alain BONNAUD	DRAF de Rhône-Alpes
Michel CAZENAVE	DRAF de Rhône-Alpes
François LEBRUN	DRAF de Rhône-Alpes
Gérard PUY	DDAF du Rhône
Dominique LECLERC	IFN Lyon
Jean Philippe LEFEBVRE	IFN Lyon
Guy Alain EYCHENNE	IFN Lyon
Jean Claude BLAYE	IFN Lyon
Claude LAHONDES	IFN Lyon
Raymond GUICHARD	IFN Lyon
Daniel CLEMENT	IFN Lyon
Elsa RIVAUD	IFN Lyon
Joëlle BROUSTE	IFN Lyon
André GAGLIARI	IFN Lyon
Philippe LEVREY	IFN Lyon
Christophe TOTEL	IFN Lyon
Céline LERVAL	IFN Lyon
Vincent LIEBARD	IFN Lyon

Nicolas STACH	IFN Lyon
Guy MERCIER	IFN Nogent
Nabila HAMZA	IFN
Catherine CLUZEAU	IFN Nancy/ DV
Catherine FOYER- BENOS	IFN Montpellier
Dominique MOLINES	IFN Nogent
Jean BIR	IFN Nogent
Marianne DUPREZ	IFN Nogent
Marie Claire GUERO	IFN Montpellier
Raymonde VIRION	IFN Nancy
Stéphanie LUCAS	IFN Nogent
Nicolas ROBERT	IFN Nogent
Jean Guy BOUREAU	IFN Nogent
Cyrille BARNERIAS	IFN Caen
Jean Luc COUSIN	IFN Nogent
Jean Marc FREMONT	IFN Nogent
<b>TOULOUSE</b>	
Dominique AYMARD	DRAF Midi Pyrénées
Lisette BARRAU	DDAF Lot
Janine BARREY	DDAF Aveyron
Claude BERCOVICI	DDAF Ariège
Laurent BERNADETTE	SNM de Toulouse
Bernadette CARRE	SRDSA Midi Pyrénées
Amélie CARRIERE	SCEES Toulouse
Carine CASSE	DDAF Gers
Catherine CHAPELLE	SCEES Toulouse
Isabelle DAVID	SCEES Toulouse
Gilles DESSIMOND	DDAF Lot
Jeanne GABRYSIK	SCEES Toulouse
Gilles LAGUERRE	SCEES Toulouse
Catherine LECLERC	DDAF Hautes-Pyrénées
Françoise LEJEANNIC	SCEES Toulouse
Jean-Patrick PIERRE	DDAF de Corrèze
Christophe LEYSSENNE	DDAF de Corrèze
Didier SOCARD	SRDSA Toulouse
José MASERO	SCEES Toulouse
Miranda POCHE	SCEES Toulouse
Colette STROMBONI	SNM Toulouse
Pascal VEDIE	SCEES Toulouse
Karine VIDAL	SNM Toulouse

<b>LIMOGES</b>	
Joël MARTINE	DDEA du Loir et Cher
Marie-Christine BOIS	DDAF Indre et Lore
Thierry BELOUARD	IFN de Bordeaux
René PICOT	IFN de Bordeaux
Rémi TEISSIER DUCROS	IFN de Bordeaux
Jean-Patrick PIERRE	DDAF de Corrèze
Christophe LEYSSENNE	DDAF de Corrèze
Josette LILAS	SCEES Toulouse
François LEFEBVRE	CNASEA Limoges
Vincent GOUNON	CNASEA Limoges
Philippe DUCHAN	CNASEA Limoges
Catherine BLASZCZYK	CNASEA Limoges
Fleur FRANÇOIS CHÉMERY	ONIGC Paris
Olivier ACHER	ONIGC Paris
Alexandre PENNETIER	ONIGC Paris
Patrick BAUDOUIN	DRAF Poitou-Charentes
Annick SALTHUN	DRAF Poitou-Charentes
Bernard PERRON	DRAF Poitou-Charentes
Jean-François BIGOT	DRAF Poitou-Charentes
Marie-France MAROT	DRAF Poitou-Charentes
Pascal PREVOT	DRAF Limousin
Jacky BONOTAUX	DRAF Aquitaine

***Groupe d'Etude de la Filière d'Emplois***  
***« Production et valorisation des données »***

---

*Projet de canevas pour les entretiens à visée prospective*

**Cadrage méthodologique :**

- En introduction remercier notre interlocuteur pour sa disponibilité et lui rappeler que son nom nous a été suggéré par l'encadrement d'une ou plusieurs entités commanditaires de l'étude : SCEES, CNASEA, SNM, IFN...,
- S'assurer du temps que celui-ci peut nous consacrer. A l'expérience, il semble souhaitable de disposer d'une heure pour recueillir ses propos. Par courtoisie, il nous appartient d'être le « gestionnaire » de ce temps. Un truc : « Placer sa montre à côté de son bloc note ! »,
- Il est « productif » de réserver les dernières minutes de l'entretien aux propos « libres » de notre interlocuteur. (Cf. infra : Avant de prendre congé),
- Rappeler brièvement les finalités de l'étude et plus particulièrement la visée de l'étape présente : l'identification de scénarios alternatifs pour l'action publique en matière de production et de valorisation des données,
- Garantir la confidentialité des propos qui seront notés,
- Rappeler qu'en qualité de « contributeur », chacun de nos interlocuteurs sera destinataire de la synthèse en aval de sa validation par le comité de pilotage. Celle-ci devrait donc être envoyée début octobre 2006,
- S'assurer, avant d'engager l'entretien, que le protocole de celui-ci est explicite pour lui.

**Les axes de l'entretien**

Deux options sont possibles :

- soit énoncer les quatre questions afin que notre interlocuteur dispose d'une représentation de la « dynamique » de l'entretien, puis reprendre celles-ci dans l'ordre ;
- soit énoncer les questions au fur et à mesure.

Le plus simple consiste à proposer ces deux options et à laisser notre interlocuteur choisir celle qui lui convient. S'il choisit la seconde, il conviendra de veiller à ce que les différentes thématiques soient effectivement abordées !

**I** – De votre point de vue, quelles seront les tendances – au sens de lignes de force quasipermanentes – qui structureront l'action des pouvoirs publics dans les cinq à sept années à venir en matière de production et de valorisation de données ?

*Relances possibles* : Finalités qui seront selon vous privilégiées ? Objet(s) prioritaires ? Modes d'action dominants ? Partenariats émergents ou /et à construire ? ....

**II** – De la place qui est la votre actuellement, mais aussi en intégrant votre expérience professionnelle, quels sont les faits – notamment ceux-ci n'ont aujourd'hui qu'une influence mineure - qui pourraient demain infléchir sensiblement l'action des instances publiques en charge de production et de valorisation de données ?

*Explicitation* : Ce que nous souhaitons identifier en terme de prospective, ce sont les « faits porteurs d'avenir » : c'est à dire des faits qui actuellement n'ont qu'une influence mineure ou marginale mais qui demain pourraient avoir un rôle significatif voire déterminant sur les « tendances lourdes ». Nous pourrions parler « *d'infléchissement d'une tendance* ».

En général, nos interlocuteurs sont plus en difficulté sur cette seconde question. Ils hésitent à « prendre parti ». Une relance possible consiste à leur demander de citer des événements récents qui le ont surpris, étonné ... et de leur demander *in fine* pourquoi à leurs yeux ils ont de l'importance.

**III** – Quel(s) événement(s) ou type d'évènements pourraient, selon vous, modifier sensiblement l'action publique en matière de production et de valorisation de données ?

*Explicitation* : Par événement, nous entendons ici, un fait non prévisible *a priori* – c'est à dire non « inscrit dans une tendance » mais dont la réalisation bouleverserait le paysage constitué par les « tendances lourdes ». Certains auteurs évoquent le terme de « *bifurcation* ».

**IV** – Quels sont les faits qui vous permettraient de dire d'ici cinq à sept ans et de la place qui est la votre, que l'action publique en matière de production et de valorisation de données a été efficace et pertinente ?

*Explicitation* : Ce qui est ici recherché, c'est l'énonciation des critères d'évaluation de l'action publique. Le choix du terme « faits » vise à

«*désidéologiser*» notre questionnement en plaçant celui-ci sur un plan plus matériel, plus factuel... Une telle énonciation permet naturellement à rebours d'identifier quels sont les enjeux de notre interlocuteur.

**Avant de prendre congé :**

- Solliciter notre interlocuteur : souhaite t-il compléter l'une ou l'autre de ses réponses ? Durant l'entretien, la pensée chemine et des compléments sont toujours légitimes....
  - Souhaite t-il nous livrer une information qui n'aurait pas trouvé sa place au travers des questions posées ?
  - Peux-t-il nous recommander un/des lecture(s) ? : rapport, site, article...
  - Remercier et confirmer l'envoi d'un document de « synthèse ».
-

**« De la production à la valorisation des données »**

Canevas pour les ateliers « Métiers »

-----

***I – En amont :***

- Adresser le cahier des charges aux responsables avec demande de diffusion auprès des membres de leur équipe,
- Profiter d'un entretien approfondi ou à défaut plus sommaire pour rappeler le positionnement de l'OMM :

*Un Observatoire des Missions et des Métiers pour quoi faire ?*

« Compétent dans tous les domaines des politiques mises en œuvre par l'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle, l'Observatoire assure la veille prospective sur les missions et sur les compétences requises pour les exercer. Il fait toutes recommandations utiles à la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de formation initiale ou continue, et de construction raisonnée des parcours de carrière. »

*article 1 de l'arrêté du 24 janvier 2000 portant création de l'OMM*

- Présenter la démarche : L'atelier fonctionnera comme un groupe de type « *brainstorming* » qui combinera :
  - \* recueil de données « individualisées » : le point de vue de chacun est précieux et unique et :
  - \* recueil des données consolidées par chaque groupe : les missions à remplir sont le fait d'équipes.

Les informations recueillies sont strictement confidentielles : ce qui sera présenté en GEFE sera issu d'une synthèse de l'ensemble des groupes ayant travaillé sur des thématiques similaires : SNM, SCEES... Nous seront peut-être à même de dresser des points de convergence... mais cela ne peut être affirmé à ce stade.

Enfin, ne pas oublier le « *retour d'information* » tant par les collègues membres du GEFE que par le site « @OMM » qui mettra en ligne les travaux du GEFE au fur et à mesure de leur validation par son président.

- Présenter la pluralité des lieux de recueil : Toulouse, Lyon, Amiens...Ce qui est visé n'est pas de l'ordre de l'évaluation de personnes ou/et de groupes ... mais l'appréciation des savoirs et savoir-faire actuellement mobilisés pour assurer les fonctions dévolues aux services. Nous faisons l'hypothèse que ces ressources seront indispensables pour remplir les fonctions à venir même si des « recompositions » d'activités s'avèreront sans doute ici ou là nécessaires.

## II – La conduite des « ateliers métier » :

Les règles classiques du « brainstorming » constituent la base :

- Réponse(s) spontanée(s) en écho aux questions proposées par l'animateur,
- Absence de jugement d'autrui : membres de l'atelier ...et *a fortiori* de l'animateur,
- Confidentialité entre membres et de l'animateur au-delà du travail du groupe,
- Les débats, sur la base de questions posées par un membre du groupe ou/et par l'animateur un membre n'intervient qu'après que chacun aura énoncé sa-ses réponse(s),

Pour combiner expression individuelle et consolidation par le groupe, la technique « Méta-plan » s'avère pertinente. Elle consiste à :

- Fournir à chacun des membres des « *post-it* ». Le format 100 x 50 mm est le plus pratique,
- Demander aux participants d'écrire leurs réponses sur un « *post-it* ». Principe essentiel : une seule réponse par « *post-it* »,
- Ramasser les « *post-it* » quand tous les participants ont répondu,
- Les lire à voix haute et les positionner sur un tableau papier afin de faciliter les regroupements. L'animateur formule un positionnement du type :

« *Cette réponse est proche de la précédente, donc je place cette proposition près de celle-ci* »

ou,

« *C'est une idée qui n'a pas été exprimée jusqu'à présent ....donc, je la démarque des autres...* »,

- L'animateur quand tous les « *post-it* » ont été placés : tente de formuler des catégories qui permettent de regrouper les « *post-it* » proches. Il suggère et sollicite l'acquiescement du groupe ou ... il demande au groupe de formuler une proposition : cette option, plus participative a un coût... A voir donc en fonction de la situation et de l'objectif...
- Pour chaque question, il convient de prévoir une feuille de « *paper-board* »... Au fur et à mesure des questions, on plie les feuilles. La synthèse est faite après la réunion.

### ***III – Les questions qui pourraient être posées aux membres des ateliers :***

- ***Vos activités :***

Par exemple : « Quelles sont selon vous les trois principales activités qui aujourd'hui caractérisent l'emploi que vous occupez ? »

- ***Vos interlocuteurs :***

On pourrait distinguer ceux qualifiables d'internes, (MAP) et les interlocuteurs externes (socioprofessionnels...) Autre présentation qui me semble assez judicieuse : « Vos donneurs d'ordre » et « Les bénéficiaires de votre activité ».

- ***Savoirs & savoir-faire mobilisés :***

A scinder en deux sous questions peut-être afin d'éviter des confusions ou des débats sémantiques toujours redoutables ....

- ***Critères de réussite :***

Ce point parfois difficile, peut être traité au travers de la question : « Quel(s) fait(s) selon vous permettent de dire que votre mission a été menée à bien ? »

- ***Demain ?***

La question pourrait être : « *En 2008 / 2009, qu'est qui sera pour vous différent par rapport à la situation présente ?* »

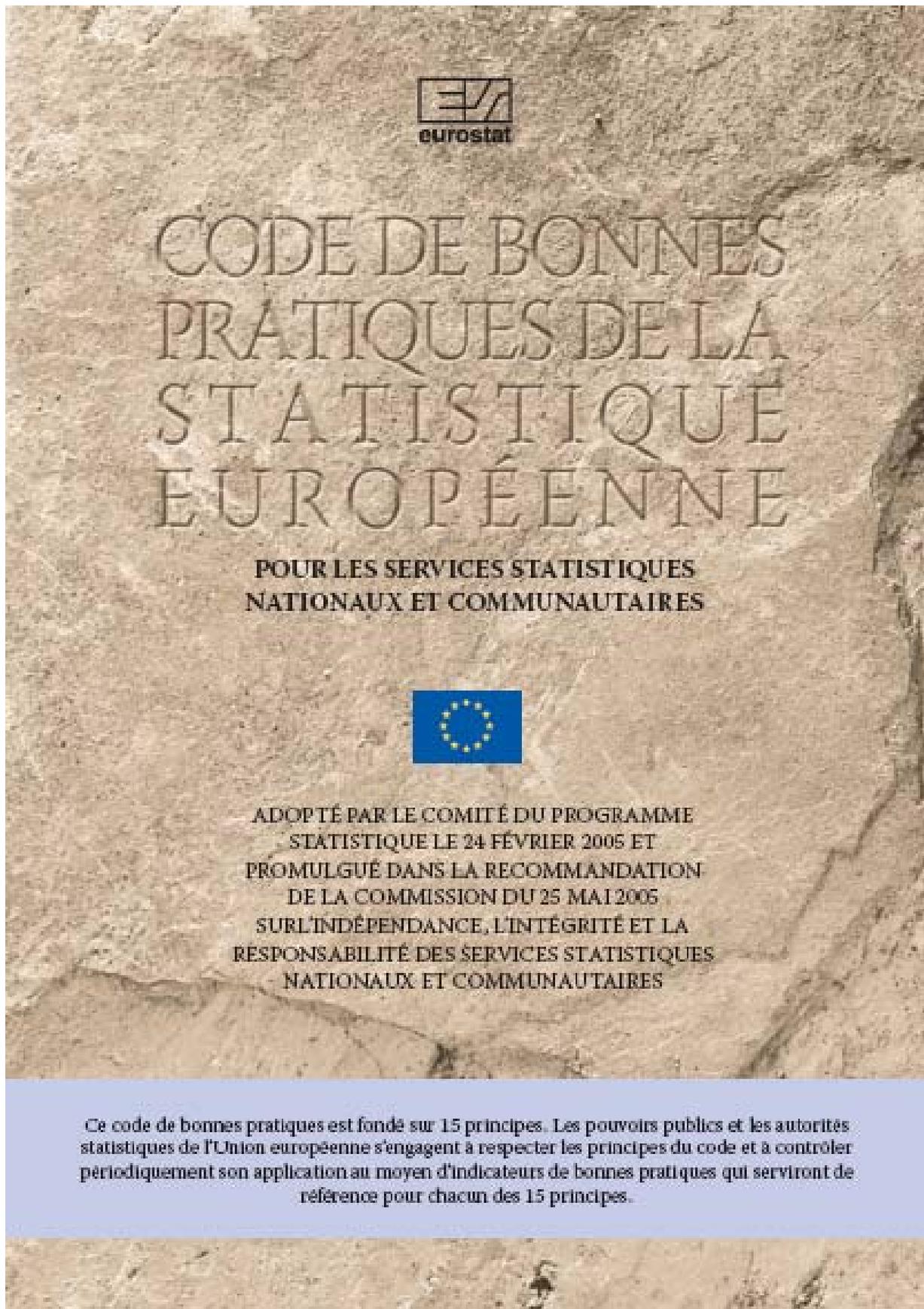
L'idée est ici, après un travail plutôt centré sur le présent, d'amener nos collègues à se projeter dans un futur proche. Ceci nous sera précieux pour la phase II.

## **Annexe 6 : Principales étapes de l'étude**

- La première réunion du GEFE s'est tenue le vendredi 9 septembre 2005 ; elle a permis la validation de la note de problématique valant cahier des charges.
- De septembre 2005 à janvier 2006 ont été engagés les travaux de la phase 1 « Etat des lieux » avec la réalisation d'entretiens et d'ateliers métiers au SCEES, dans des SRISE et au SNM.
- Le GEFE du vendredi 20 janvier 2006 a été consacré à la présentation et validation des premières observations et à la programmation de la suite des travaux.
- De janvier à septembre 2006, les chargés d'étude ont plus particulièrement portés leurs efforts sur la suite du déroulement de la phase 1, en particulier à l'IFN, au CNASEA et à l'ONIGC pour description des emplois type actuels. Ils ont engagé les investigations relative à la phase 2 « Prospective » avec la conduite d'entretiens auprès des bénéficiaires des données puis à l'élaboration des scénarios prospectifs.
- Le GEFE du lundi 24 novembre 2006 a été centré sur la présentation et la mise en débat des emplois - types actuels et celle des scénarios prospectifs.
- De novembre 2006 à juin 2007, les chargés d'étude ont eu pour mission de consolider les résultats de la phase 2 et d'élaborer propositions et recommandations.
- Le GEFE final tenu le mardi 26 juin 2007 a été consacré à la présentation globale de l'étude et a été conclu par sa validation.
- Le pré-rapport à enfin été présenté lors du conseil d'orientation de l'Observatoire des missions et des métiers tenu le 12 décembre 2007.

---

## Annexe 7 – Guide éthique



## Environnement institutionnel

Les facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence non négligeable sur l'efficacité et la crédibilité d'une autorité statistique produisant et diffusant des statistiques européennes. Les aspects déterminants sont l'indépendance professionnelle, le mandat pour la collecte des données, l'adéquation des ressources, l'engagement sur la qualité, le secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

### 1 PRINCIPE 1: INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

*L'indépendance professionnelle des autorités statistiques à l'égard aussi bien des autres services et organismes politiques, réglementaires ou administratifs, que des opérateurs du secteur privé, assure la crédibilité des statistiques européennes.*

#### Indicateurs

- L'indépendance de l'autorité statistique à l'égard des interventions politiques et autres interférences externes dans la production et la diffusion de statistiques publiques est inscrite dans le droit.
- Le chef de l'autorité statistique a un rang hiérarchique suffisamment élevé pour lui permettre d'avoir des contacts à haut niveau au sein des administrations et organismes publics. Son profil professionnel doit être du plus haut niveau.
- Il appartient au chef de l'autorité statistique et, le cas échéant, aux chefs de ses organismes statistiques de veiller à ce que les statistiques européennes soient produites et diffusées en toute indépendance.
- Il appartient exclusivement au chef de l'autorité statistique et, le cas échéant, aux chefs de ses organismes statistiques, de décider les méthodes, les normes et les procédures statistiques ainsi que le contenu et la date de diffusion des publications statistiques.
- Les programmes de travail sont publiés et font l'objet de rapports réguliers sur les progrès accomplis.
- Les publications statistiques sont clairement distinguées des communiqués politiques et diffusées séparément.
- L'autorité statistique, s'il y a lieu, s'exprime publiquement sur les questions statistiques, y compris sur les critiques et les utilisations abusives des statistiques publiques.

### 2 PRINCIPE 2: MANDAT POUR LA COLLECTE DES DONNÉES

*Les autorités statistiques doivent disposer d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des informations pour les besoins des statistiques européennes. À la demande des autorités statistiques, les administrations, les entreprises et les ménages ainsi que le public en général peuvent être contraints par la loi à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques européennes.*

#### Indicateurs

- Le mandat pour la collecte d'informations en vue de la production et de la diffusion de statistiques publiques est inscrit dans le droit.
- L'autorité statistique est autorisée par la législation nationale à exploiter des fichiers administratifs à des fins statistiques.
- L'autorité statistique peut rendre obligatoire la réponse aux enquêtes statistiques en se fondant sur un acte juridique.

### **3 PRINCIPE 3: ADÉQUATION DES RESSOURCES**

*Les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes pour leur permettre de répondre aux exigences statistiques au niveau européen.*

#### Indicateurs

- Des ressources humaines, financières et informatiques appropriées, tant sur le plan de la quantité que de la qualité, sont disponibles afin de répondre aux besoins actuels de statistiques européennes.
- L'étendue, la précision et le coût des statistiques européennes sont proportionnés aux besoins.
- Des procédures sont en place afin d'évaluer et de justifier les demandes de nouvelles statistiques européennes par rapport à leur coût.
- Des procédures sont en place afin de vérifier la persistance des besoins pour toutes les statistiques européennes, et de voir si certaines d'entre elles peuvent être interrompues ou réduites pour libérer des ressources.

### **4 PRINCIPE 4: ENGAGEMENT SUR LA QUALITÉ**

*Tous les membres du Système statistique européen s'engagent à travailler et à coopérer dans le respect des principes définis dans la déclaration de qualité du Système statistique européen*

#### Indicateurs

- La qualité des produits est régulièrement contrôlée selon les critères de qualité du SSE.
- Des procédures sont prévues pour assurer le suivi de la qualité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques.
- Des procédures sont en place pour appréhender les questions relatives à la qualité, y compris les arbitrages nécessaires, et pour guider la planification des enquêtes existantes et à venir.
- Les consignes en matière de qualité sont documentées et le personnel est bien formé. Ces consignes sont formulées par écrit et portées à la connaissance du public.
- Les principales productions statistiques font l'objet d'une évaluation régulière et approfondie, le cas échéant, en faisant appel à des experts extérieurs.

### **5 PRINCIPE 5: SECRET STATISTIQUE**

*Le respect de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques doivent être absolument garantis.*

#### Indicateurs

- Le secret statistique est garanti par le droit.
- Le personnel de l'autorité statistique signe un engagement de confidentialité au moment de l'entrée en fonction.
- De lourdes sanctions sont prévues pour toute violation délibérée du secret statistique.
- Des instructions et des lignes directrices sont fournies concernant la protection du secret statistique lors des processus de production et de diffusion. Ces lignes directrices sont formulées par écrit et portées à la connaissance du public.
- Des dispositions matérielles et techniques sont prises en vue de garantir la sécurité et l'intégrité des bases de données statistiques.

- Des protocoles stricts s'appliquent aux utilisateurs extérieurs ayant accès aux microdonnées statistiques à des fins de recherche.

## PRINCIPE 6: IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ

*Les autorités statistiques doivent produire et diffuser des statistiques européennes dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente plaçant tous les utilisateurs sur un pied d'égalité.*

### Indicateurs

- Les statistiques sont établies sur une base objective déterminée par des considérations statistiques.
- Le choix des sources et des techniques statistiques se fait en fonction de considérations statistiques.
- Les erreurs découvertes dans des statistiques déjà publiées sont corrigées dans les meilleurs délais, et le public en est informé.
- Les informations concernant les méthodes et les procédures suivies par l'autorité statistique sont mises à la disposition du public.
- Les dates et heures de parution des statistiques sont annoncées à l'avance.
- Tous les utilisateurs ont accès aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions, et tout accès privilégié préalable à la diffusion accordé à un utilisateur extérieur est limité, contrôlé et rendu public. En cas de fuites, les modalités de la diffusion sont adaptées de manière à garantir l'égalité de traitement.
- Les communiqués et déclarations statistiques diffusés dans le cadre de conférences de presse sont objectifs et neutres.

### Procédures statistiques

Les normes, lignes directrices et bonnes pratiques européennes et internationales doivent être pleinement appliquées dans les procédures que suivent les autorités statistiques pour organiser, collecter, traiter et diffuser les statistiques publiques. La crédibilité des statistiques est renforcée par une réputation de bonne gestion et d'efficacité. Les aspects caractéristiques en sont une méthodologie solide, des procédures statistiques adaptées, une charge raisonnable pour les déclarants et un bon rapport coût-efficacité.

## PRINCIPE 7: MÉTHODOLOGIE SOLIDE

*Des statistiques de qualité sont fondées sur une méthodologie solide. Cela nécessite des procédures, des compétences et des outils adéquats.*

### Indicateurs

- Le cadre méthodologique général établi par l'autorité statistique est conforme aux normes, lignes directrices et bonnes pratiques européennes et internationales.
- Des procédures sont en place pour garantir une application cohérente des concepts, des définitions et des nomenclatures standard au sein de l'autorité statistique.
- Le registre des entreprises et la base des enquêtes démographiques sont régulièrement évalués et corrigés si nécessaire afin d'assurer une haute qualité.
- Il existe une concordance précise entre les systèmes nationaux de nomenclatures et de ventilation sectorielle et les systèmes correspondants au niveau européen.
- L'autorité statistique recrute des diplômés dans les disciplines universitaires pertinentes.

- Les agents participent à des conférences et à des formations internationales pertinentes, et sont en relation avec des collègues statisticiens au niveau international en vue d'«apprendre chez les meilleurs» et de développer leur expertise.
- Une coopération avec la communauté scientifique est organisée afin d'améliorer la méthodologie et des analyses externes évaluent la qualité et l'efficacité des méthodes employées et recommandent de meilleurs outils lorsque cela est possible.

## **8 PRINCIPE 8: PROCÉDURES STATISTIQUES ADAPTÉES**

*Des statistiques de qualité sont fondées sur des procédures statistiques adaptées, depuis la collecte des données jusqu'à leur validation.*

### Indicateurs

- Lorsque les statistiques européennes sont fondées sur des données administratives, les définitions et les concepts utilisés à des fins administratives doivent être une bonne approximation de ceux qui sont employés en statistique.
- Les questionnaires utilisés dans les enquêtes statistiques sont systématiquement testés avant la collecte des données.
- La conception des enquêtes, la sélection et la pondération des échantillons reposent sur des fondements solides; elles sont revues, corrigées ou actualisées à intervalles réguliers, autant que nécessaire.
- Les opérations sur le terrain, l'entrée des données et la codification sont soumises à un examen systématique et révisées au besoin.
- Des systèmes informatiques appropriés sont utilisés pour l'imputation et l'apurement; ils sont régulièrement évalués, corrigés ou mis à jour le cas échéant.
- Les révisions sont faites selon des procédures normalisées, bien établies et transparentes.

## **9 PRINCIPE 9: CHARGE NON EXCESSIVE POUR LES DÉCLARANTS**

*La charge de réponse doit être proportionnée aux besoins des utilisateurs sans être excessive pour les déclarants. L'autorité statistique surveille la charge de réponse et fixe des objectifs en vue de sa réduction progressive.*

### Indicateurs

- L'étendue et le détail des demandes de statistiques européennes se limitent à ce qui est absolument nécessaire.
- La charge de réponse est répartie aussi largement que possible entre les populations sondées au moyen de techniques d'échantillonnage appropriées.
- Autant que possible, les informations recherchées auprès des entreprises sont aisément accessibles dans leurs comptes et des moyens électroniques sont utilisés, à chaque fois que cela est faisable, pour faciliter leur transmission.
- Lorsque des données précises ne sont pas facilement accessibles, des réponses fondées sur les meilleures estimations ou approximations sont admises.
- Afin d'éviter la multiplication des demandes d'information, les sources administratives sont mises à contribution autant que possible.
- Le partage des données entre autorités statistiques est généralisé dans le but de limiter le nombre d'enquêtes.

# 10

## PRINCIPE 10: RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ

*Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente.*

### Indicateurs

- L'utilisation que l'autorité statistique fait de ses ressources est contrôlée à la fois par des mesures internes et par des études externes indépendantes.
- Les opérations de routine (par exemple la saisie, la codification ou la validation) sont automatisées dans la mesure du possible.
- Les possibilités offertes par les technologies de l'Information et de la communication sont exploitées de façon optimale dans la collecte, le traitement et la diffusion des données.
- Dans un souci d'éviter des enquêtes directes coûteuses, tout est mis en œuvre pour améliorer l'exploitation statistique des fichiers administratifs.

### Résultats statistiques

Les statistiques disponibles doivent correspondre aux besoins des utilisateurs. Les statistiques doivent respecter les normes de qualité européennes et répondre aux besoins des institutions européennes, des administrations nationales, des Instituts de recherche, des entreprises et du public en général. Les aspects importants sont la pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité, la cohérence, la comparabilité entre les régions et les pays, et la facilité d'accès pour les utilisateurs.

# 11

## PRINCIPE 11: PERTINENCE

*Les statistiques européennes doivent répondre aux besoins des utilisateurs.*

### Indicateurs

- Des procédures sont prévues pour consulter les utilisateurs, vérifier la pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes au regard de leurs besoins actuels et identifier leurs besoins nouveaux et leurs priorités.
- Les besoins prioritaires sont pris en compte et se reflètent dans le programme de travail.
- Des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs sont menées à intervalles réguliers.

# 12

## PRINCIPE 12: EXACTITUDE ET FIABILITÉ

*Les statistiques européennes doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.*

### Indicateurs

- Les données collectées, les résultats intermédiaires et les productions statistiques sont évalués et validés.
- Les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage sont analysées et systématiquement documentées conformément aux différents critères de qualité du SSE.
- Les révisions font systématiquement l'objet d'études et d'analyses, qui sont utilisées en interne pour alimenter les processus statistiques.

# 13

## PRINCIPE 13: ACTUALITÉ ET PONCTUALITÉ

*Les statistiques européennes doivent être diffusées en temps utile et aux moments prévus.*

### Indicateurs

- Le degré d'actualité correspond aux meilleures normes de diffusion européennes et internationales.
- Les statistiques européennes sont diffusées selon un horaire standard.
- La périodicité des statistiques européennes tient compte, autant que possible, des besoins des utilisateurs.
- Tout décalage par rapport au calendrier prévu est annoncé à l'avance, expliqué et une nouvelle date de parution est fixée.
- Pour autant que leur qualité soit globalement acceptable, des résultats préliminaires peuvent être diffusés lorsque cela est jugé utile.

# 14

## PRINCIPE 14: COHÉRENCE ET COMPARABILITÉ

*Les statistiques européennes doivent présenter une cohérence interne et dans le temps et permettre la comparaison entre régions et pays; il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes.*

### Indicateurs

- Les statistiques présentent une cohérence interne (par exemple, vérifiant les égalités arithmétiques et comptables).
- Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées sur une durée raisonnable.
- Les statistiques sont élaborées sur la base de normes communes en ce qui concerne l'étendue, les définitions, les unités et les nomenclatures dans les différentes enquêtes et sources.
- Les statistiques provenant de différentes enquêtes et sources sont comparées et réconciliées.
- La comparabilité transnationale des données est assurée grâce à des échanges réguliers entre le Système statistique européen et d'autres systèmes statistiques; des études méthodologiques sont menées en collaboration étroite entre les États membres et Eurostat.

# 15

## PRINCIPE 15: ACCESSIBILITÉ ET CLARTÉ

*Les statistiques européennes doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.*

### Indicateurs

- Les statistiques sont présentées sous une forme qui facilite une interprétation correcte et des comparaisons utiles.
- Les services de diffusion utilisent des technologies d'information et de communication modernes et, le cas échéant, la forme imprimée traditionnelle.
- Des analyses spécifiques sur demande sont réalisées lorsque cela est possible et sont publiées.
- L'accès aux microdonnées peut être accordé à des fins de recherche. Il est soumis à des règles strictes.
- Les métadonnées sont établies selon des systèmes normalisés de métadonnées.
- Les utilisateurs sont tenus informés des aspects méthodologiques relatifs aux procédures statistiques et de la qualité des résultats statistiques par rapport aux critères de qualité du SSE.



## DÉFINITIONS: AUX FINS DU PRÉSENT DOCUMENT:

Le terme statistiques européennes désigne les statistiques communautaires telles qu'elles sont définies dans le règlement (CE) n° 322/97 du Conseil du 17 février 1997 relatif à la statistique communautaire, qui sont établies et diffusées par les autorités statistiques nationales et l'autorité statistique communautaire (Eurostat) conformément à l'article 285, paragraphe 2, du Traité.

Le terme autorité statistique désigne, au niveau national, l'institut national de statistique (INS) et les autres organismes statistiques chargés de la production et de la diffusion des statistiques européennes et, au niveau communautaire, Eurostat.

Le terme Système statistique européen, «SSE», désigne le partenariat regroupant Eurostat, les instituts nationaux de statistique et les autres organismes statistiques nationaux chargés, dans chaque Etat membre, de la production et de la diffusion des statistiques européennes.

Pour plus d'informations:  
E-mail: [ESTAT-QUALITY@cec.eu.int](mailto:ESTAT-QUALITY@cec.eu.int)  
<http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>

## Annexe 8 : Glossaire

AFSSA	Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
AUP	Agence unique de paiement
BDN	Base de données nationale
BOP	Budget opérationnel de programme
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNIS	Comité national de l'information statistique
DAFE	Direction des actions de formation et d'emploi / CNASEA
DCE	Direction de la communication et des études / CNASEA
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDEA	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDR	Direction du développement rural / CNASEA
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGFAR	Direction général de la forêt et des affaires rurales
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPEI	Direction des politiques économique et internationale
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DSI	Direction des systèmes d'information / CNASEA
FIRS	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre
IFN	Inventaire forestier national
INTERFEL	Interprofession des fruits et légumes frais
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAP	Ministère de l'agriculture et de le pêche
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MIN	Marché d'intérêt national
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
ONIOL	Office national interprofessionnel des oléagineux
OPA	Organisation professionnelle agricole
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques
SDSEAF	Sous-Direction statistiques des exploitations agricoles et forestières
SDSIAA	Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires
SDSSR	Sous-Direction des synthèses statistiques et revenus
SEA	Service d'économie agricole

SIG	Système d'information géographique
SNM	Service des nouvelles du marché
SRISE	Service régional de l'information statistique et économique
SRSA	Service régional des statistiques agricoles

## **Publications antérieures de l'Observatoire des missions et des métiers**

### **Etude de la filière d'emplois des agents des services vétérinaires chargés d'inspection sanitaire en abattoirs – janvier 2002**

Olivia Foli (CNRS/LSCI), François Mathieu (DRAF/SRFD Lille)

### **Secrétaires et assistant(e)s en administration centrale : des emplois au cœur des changements organisationnels – août 2003**

Dominique Le Dily (DDAF Laval), François Granier (OMM Paris)

### **L'avenir de l'ingénierie au ministère de l'agriculture : des professionnels au service des politiques publiques – septembre 2003**

Juliette Faivre (EPLEFPA de Chartres), Daniel Valensuela (DPEI Paris), Bernard Chabbal (CFPPA de Carcassonne), François Granier (OMM Paris) avec l'appui d'Hélène Delahaye, étudiante, Université de Paris XIII

### **Les réseaux de personnes ressources juridiques : une innovation organisationnelle au service de la prévention des contentieux - octobre 2004**

Jacques Duterne (DRAF/DDAF Rennes), François Granier (OMM Paris) avec l'appui d'Aziz Loum, étudiant, Université de Paris XIII

### **Cadres administratifs en services déconcentrés : Un processus de professionnalisation en construction – novembre 2004**

Geneviève Dahan-Selzter (Institut d'Etudes Politiques de Paris), François Granier (OMM Paris)

### **Compétences hydrauliques : Travaux conduits en appui à la mission interministérielle présidée par Monsieur Philippe Huet (IGE) - août 2005**

Marie-José Leterme (Agrocampus Rennes), Pascal Duchêne (INFOMA Nancy)  
Coordination : François Granier (OMM Paris)

### **Les emplois des services d'économie agricole à l'épreuve de la nouvelle PAC : quelles évolutions ? quels accompagnements ? – octobre 2005**

Sylvie Vareille (DDSV Rhône), Alfred Gros (DRAF Auvergne)

### **Les métiers de la forêt et des milieux naturels : du métier historique de forestier vers des missions environnementales – novembre 2005**

Nelly Mauchamp (CNRS/LISE), François Granier (OMM Paris)

**Les métiers de la filière : Gestion financière & comptable – juin 2006**

Sylviane Tétart (CGAAER), Laure Béguin (DDSV Bouches du Rhône), Gina Martinez (SG/MISC)

**Au service des dynamiques territoriales : des ingénieurs entre enseignement et politiques rurales – septembre 2006**

Elisabeth Champalle (INFOMA), Dominique Ragot (DRAF Franche Comté), François Granier (OMM Paris)

**Les services de la protection des végétaux : de nouveaux emplois pour de nouveaux défis – octobre 2006**

Catherine André (DDSV de la Vendée), Gilles Marsoni (DSV de Guadeloupe), François Granier (OMM)

**Le parcours professionnel des cadres techniques du ministère de l'agriculture et de la pêche dans les collectivités territoriales – novembre 2006**

Annie Soyeux (DGAL), Pascal Duchêne (INFOMA), Françoise Brunet (Cabinet Accessio)

**Au carrefour de nouvelles demandes sociales : les recompositions des métiers de secrétaires et d'assistant(e)s – novembre 2006**

Dominique Le Dily (FORMCO), Hélène Delahaye (doctorante, Université de Marne la Vallée), François Granier (OMM)

**Mobilité en DRAF / DDAF : quelle gestion et quel développement des compétences ? – janvier 2007**

Serge Barzucchetti (Adige Conseil), Martine Boury (DRAF Lorraine)

**Le développement des territoires ruraux : contributions des agents du ministère de l'agriculture – avril 2007**

Juliette Faivre (DGFAR), Sylvie Kergreis (DGER), François Granier (OMM).

**La diversification des parcours professionnels des informaticiens du ministère de l'Agriculture – septembre 2007**

Rebecca Akrich (DGAL), Elisabeth Champalle (INFOMA)

**Les métiers de la recherche en interface avec les politiques publiques – octobre 2007**

Dominique Coste (SRFD Lorraine), Jérôme Coppalle (ENSV Lyon)

**Les métiers du contrôle et de l'inspection** – *novembre 2007*

Jacques BEC (DRAF PACA et Corse), Alfred GROS (DRAF Auvergne),  
François GRANIER (OMM), Jean-Jacques RENAULT (CGAAER)

**Diversification des parcours professionnels d'enseignants** - *novembre 2007*

Bernard CHABBAL (EPLEFPA Castelnaudary) et François Granier (OMM)

-----